

ANNEXE 1 : PERIMETRE DU CPC

RAISON SOCIALE	FINESS GEO	FINESS JURIDIQUE	COMMUNE	ACTIVITE	CAPACITE
Maison de Retraite Protestante de la Muette	750800526	780020715	PARIS 12	EHPAD	88
Résidence les acacias	770003408	780020715	MITRY MORY	EHPAD	72
LES CHENES VERTS	910814508	780020715	GIF SUR YVETTE	EHPAD	67
RESIDENCE MOSAIQUE	910816024	780020715	VILLEMORISSON SUR ORGE	EHPAD	62
Le Châtelet	920710704	780020715	MEUDON	EHPAD	94
Les CHENETS	920807468	780020715	COURBEVOIE	EHPAD	76

Une ligne par FINESS géographique.

ANNEXE 2 : Financement des ES

FINESS géo	Nom ESMS	Option tarifaire	PUI	PMP** au 30/06/N*		GMP** au 30/06/N*		Sections tarifaires	Ba
				Valeur	Date validation	Valeur	Date validation		
750800526	Maison de Retraite Protestante de la Muette	PARTIEL	NON	234	26/02/2020	734	29/10/2020	Soins	1 224 6
								Hébergement	2 705 2
								Dépendance	610
770003408	Résidence les acacias	PARTIEL	NON	255	27/05/2021	760	27/05/2021	Soins	1 019 4
								Hébergement	1 930 7
								Dépendance	465 61
910814508	Les chênes verts	PARTIEL	NON	232,00	02/04/2021	745	02/04/2021	Soins	845 56
								Hébergement	1 801 3
								Dépendance	396 87
910816024	Résidence Mosaïque	PARTIEL	NON	255	16/06/2021	747	16/06/2021	Soins	780 68
								Hébergement	1 663 6
								Dépendance	389 62
920710704	Le Châtelet	GLOBAL	NON	248	28/05/2021	751	28/05/2021	Soins	1 547 4
								Hébergement	
								Dépendance	592
920807468	Les Chenets	PARTIEL	NON	217	11/06/2021	758	11/06/2021	Soins	938 63
								Hébergement	
								Dépendance	475

* L'année N correspond à l'année précédant l'entrée en vigueur du CPOM.

*** Conformément à l'article R. 314-170 du CASF, les PMP et GMP sont réévalués et validés au cours de la troisième année du CPOM. Cette validation s'applique à l'avenant au CPOM.

Les financements sont indiqués à un instant T de la négociation CPOM. Ses dotations sont susceptibles d'évoluer dans le temps en accord avec la

Les chênes verts

Base reductible 2021 : 75,17 € sur la base de 23 962 journées (TO 97,98 %)

Forfait dépendance à actualiser sur la base du GMP validé en avril 2021.

Le PPI sera réétudié au cours de la durée du CPOM avec en objectif la maîtrise de l'impact budgétaire.

Mosaïque

Base reductible 2021 : 75,02 € sur la base de 22 176 journée (TO 97,99 %)

Forfait dépendance à actualiser sur la base du GMP validé en juin 2021.

Le PPI sera réétudié au cours de la durée du CPOM avec en objectif la maîtrise de l'impact budgétaire.

Les Chenets

Base reductible 2021

Forfait dépendance à actualiser sur la base du GMP validé en juin 2021 et de l'OAED 2022 incluant les mesures nouvelles non connu à ce jour

Le Chatelet

Base reductible 2021

Forfait dépendance à actualiser sur la base du GMP validé en mai 2021 et de l'OAED 2022 incluant les mesures nouvelles non connu à ce jour

Les Acacias

Base de reconduction prévisionnelle : 76,90 € sur la base de 25 106 journées (TO 98,26% activité HP) et 549 (TO 75,21 % AT) soit un taux global su

TO moyen (HP) 2018/2020 96,94%

TO moyen (AT) 2018/2020 74,01 %

TO Moyen global 218/2020 85,47%

Forfait dépendance à actualiser sur la base du GMP validé en mai 2021.

NB : ce tarif comprend des frais de siège autorisés (1,40%) et non autorisés avec un dépassement 1.02 % après la fusion absorption de la fondation CPOM, l'ARS ayant décidé une prorogation d'un an (décembre 2022) des frais de siège existants, le département de Seine et Marne n'ira pas au-delà des frais de siège sur la durée du CPOM. En effet, les frais de sièges font partie des enjeux du CPOM pour la Seine et Marne. De plus le périmètre de l'étude de ce dossier.

organisme gestionnaire : LES DIACONESSES DE REUILLY : EHPAD DE LA MUETTE

I/ Budget global - Hébergement

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges brutes (budget base 0) (1)	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €
Mesures Nouvelles pérennes (Objectifs CPOM) (2)			- €	- €	- €	- €
Base budgétaire (3) = (1) + (2)	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €
Progression base budgétaire avec mesures nouvelles *		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Mesures Nouvelles non pérennes (4)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Budget total annuel (5) = (3) + (4)	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €	2 705 207,32 €
Recettes hors tarification (6)	20 133,92 €	20 133,92 €	20 133,92 €	20 133,92 €	20 133,92 €	20 133,92 €
Ressources prévisionnelles (7) = (5) - (6)	2 685 073,40 €	2 685 073,40 €	2 685 073,40 €	2 685 073,40 €	2 685 073,40 €	2 685 073,40 €

* Sous réserve de l'Objectif Annuel d'Evolution des Dépenses (OAED) voté par la Ville de Paris chaque année

II/ Tableau des résultats Hébergement arrêtés par la Ville de Paris au 31/12/2020 (en intégrant le résultat administratif du CA 2020)

Report à nouveau	Réserve d'Investissement	Réserve compensation	Résultat 2020 arrêté par la Ville de Paris (en attente d'affectation)	Total
- €	585 683,59 €	92 622,64 €	327 226,66 €	1 005 532,89 €

Les modalités d'affectation des résultats sont précisées dans le socle du CPOM

Pour mémoire

PJH TTC + DE 60 ANS

Nb de journées prév

ANNEXE 3 : DIAGNOSTIC CPOM

AXE 1 : Diversifier l'offre et renforcer la coordination avec les partenaires sanitaires et médico-sociaux

1-1 : Mobiliser les ressources sanitaires et médico-sociales du territoire

Questions	Réponses	Si oui, raison sociale des partenaires et/ou commentaires		
Le ou les établissement(s) participe(nt)-il(s) à des démarches relatives à la structuration des parcours sur le territoire (CPTS, terr-e-Santé etc) ?**	Majoritairement OUI	Mise en place des Dossiers Médicaux Partagés dans plusieurs établissements de Gériatrie, GÉrontologie de la commune de Meudon. Terre – e-santé Résidence Mosaïque CLIC – Dispositif d'Accompagnement et de Coordination		
Structure*	Partenaires	Objet + date + durée de la convention	Fréquence des actions/rencontres ...	Mise en œuvre concrète/réalisation du partenariat/convention
Pôles autonomie territoriaux (PAT). Dispositif d'appui à la coordination (DAC)	PAT de Meaux		3 réunions par an	

Service d'urgence**	Etablissements sanitaires de proximité Les Acacias : Centre hospitalier de Lagny- Marne La Vallée SOS médecins ou UMP	En cours de conventionnemen t ou Conventions Le Chatelet : convention AP HP en cours de renouvellement Les Chenets : 09/03/2017 Les Acacias : mai 2008	En cas de besoin	
HAD**	Santé Services pour tous les EHPAD Excepté pour La Mulette : HAD AP-HP et HAD Croix Saint Simon Excepté les Acacias : HAD Nord Seine et Marne	La Mulette : AP HP décembre 2017 – Croix Saint Simon : février 2013 Les Chenets : 30/09/2008 – tacite reconduction Les Chênes Verts : 2015 Les Acacias : mai 2019 Résidence Mosaïque : mars 2012 Le Chatelet : Osmose en cours de renouvellement	Mulette : 1 fois par an En fonction des besoins	Accompagnem ents fin de vie et soins infirmiers complexes (post hospitalisation ou non)
Gériatrie	La Mulette : Equipe Mobile de Gériatrie Est	La Mulette : avenant en 2020	En fonction des besoins	Accompagnem ent des cas

	<p>Le Chatelet : équipe mobile de gériatrie externe Corentin Celton</p> <p>Les Acacias : Equipe Mobile du centre hospitalier de Meaux (Orgemont)</p> <p>Les Chênes Verts et Résidence Mosaïque : Hôpital privé gériatrique Les Magnolias</p>	<p>Le Chatelet : 01/02/2021 au 31/01/2022</p> <p>Les Acacias : septembre 2006</p> <p>Résidence Mosaïque : convention depuis 2015</p>		<p>complexes</p> <p>Séjours de répit et réévaluation des traitements</p>
Filière gériatrique	<p>La Muette : Hôpital Rothschild</p> <p>Le Chatelet : Corentin Celton</p> <p>Les Chenets : filière gériatrique centre 92 (pilote Hôpital Rives de Seine)</p> <p>Les Acacias : Groupe Hospitalier de l'Est Francilien</p> <p>Les Chênes Verts et Résidence Mosaïque : Hôpital privé gériatrique Les Magnolias</p>	<p>Contacts transmis en 2020 dans le contexte de la crise sanitaire</p> <p>Les Chenets : 15/01/2019</p> <p>Les Acacias : 02/04/2020</p>	<p>En fonction des besoins</p> <p>Les Chenets : équipe mobile intervient 1 fois par mois</p> <p>Les Acacias : 4 fois par an</p>	<p>Les Acacias : participation aux conférences de la filière</p>
Unité cognitivo-comportementale**	<p>La Muette : Hôpital Rothschild</p>	<p>La Muette : Evaluation unité</p>	<p>En fonction des besoins</p>	<p>séjours d'ajustement</p>

	<p>Le Chatelet : Corentin Celton Les Chênes Verts et Résidence Mosaïque : HPG Les Magnolias Les Acacias : LNA Santé - HAD Nord Seine et Marne</p>	<p>de secteur juin 2013 – tacite reconduction Le Chatelet : en cours de renouvellement Les Acacias : mai 2019</p>	<p>Délais d'intervention trop longs car très peu de disponibilités</p>	<p>thérapeutique</p>
<p>Etablissement de santé**</p>	<p>La Muette : Hôpital Rothschild Le Chatelet : convention AP HP (Corentin Celton, Percy, Bécclère, clinique du Plateau) Les Chenets : convention avec l'hôpital Louis Mourrier Les Chênes Verts : CH d'Orsay et Hôpital de Bligny Résidence Mosaïque : CH de Longjumeau et EPS Barthélémy-Durand Les Acacias : Centre Hospitalier de Lagny-Marne La Vallée</p>	<p>La Muette : consultations de spécialistes Le Chatelet : en cours de renouvellement Les Chenets : 26/12/11 Les Chênes Verts : avril 2014, Bligny pour la dermatologie Résidence Mosaïque : novembre 2011 Les Acacias : mai 2008 : hospitalisations d'urgence et programmées</p>	<p>En fonction des besoins Mosaïque : visites régulières mensuelles</p>	<p>Transferts de résidents en urgence avec DLU Résidence Mosaïque : visites des résidents anciens patients de l'hôpital psychiatriques par les IDE du CMP</p>
<p>Etablissement psychiatrique</p>	<p>La Muette : Hôpital de Saint-Maurice, CMP Paris 12 Le Chatelet : Corentin</p>	<p>La Muette : juin 2013 tacite reconduction Résidence</p>	<p>En fonction des besoins</p>	<p>Suivis et évaluation des traitements</p>

	<p>Celton, CMP de Clamart Les Chênes Verts : CH Orsay Résidence Mosaïque : EPS Barthélémy-Durand, CMP de Sainte Geneviève des Bois Les Acacias : Equipe mobile du Centre Hospitalier de Meaux (Orgemont)</p>	<p>Mosaïque : 2011 Les Acacias : juin 2006</p>		
<p>Etablissement médico-sociaux (ex. foyer de vie, FAM)</p>	<p>La Muette : IFSI (tutorat AS et IDE) Le Chatelet : 5 EHPAD de Meudon Les Chênes Verts : foyer pour jeunes adultes handicapés Arc en Ciel</p>		<p>Echanges réguliers</p>	<p>Partage de matériels et animations en commun</p>
<p>Réseau de soins palliatifs**</p>	<p>La Muette : Humanest et Hôpital des Diaconesses Le Chatelet : Osmose (équipe mobile) et Jeanne Garnier Les Chenets : Notre Dame du Lac Les Chênes Verts : EMSP Népale Les Acacias : Association</p>	<p>Les Chênes Verts : février 2011 Les Acacias : novembre 2015 Résidence Mosaïque : convention septembre 2020 Le Chatelet : en cours de renouvellement Les Acacias :</p>	<p>En fonction des besoins La Muette : tous les deux mois pour les maladies chroniques Délais d'intervention trop longs car très peu de disponibilités</p>	<p>Rencontres pour avis et suivis Accompagnement des fins de vie et des soins palliatifs pour les cas complexes Formations</p>

	Gérontologie ; Oncologie, Soins palliatifs Expertises Liées (GOSPEL) Résidence Mosaïque : EMSP SPES	novembre 2015		
Réseau de santé				
Médecins libéraux	Plusieurs médecins libéraux interviennent : La Muette : 20 Le Chatelet : 1 (en plus des médecins salariés) Les Chenets : 5 Les Chênes Verts : 13 Résidence Mosaïque : 8 Les Acacias : 11	Refus de conventionnemen t de la part des médecins libéraux		
Paramédicaux libéraux	Kinésithérapeutes, Podologues Orthophonistes (La Muette, Les Chênes Verts) Dentistes	Les Acacias : décembre 2009		
Résidence autonomie	Le Chatelet : Hameau de Meudon Les Acacias : foyer Octave Landry de Villeparisis	Les Acacias : convention 2006 avec Villeparisis	2 fois par an	Animations communes Futures admissions de résidents
SSIAD/SAAD	La Muette : Vvycare astreintes IDE de nuit Les Chenets : SAPA continuité du service	La Muette : juin 2017 pour 3 ans Les Chenets : 17/07/2020	Interventions quotidiennes	Gestion des urgences

	infirmier de nuit Les Acacias : URPAS infirmiers libéraux Ile- de-France	Les Acacias : juillet 2020 jusqu'en novembre 2021		
Autres (ex : CPTS)	Pharmacie, laboratoires d'analyse, ambulances, SOS Oxygène Radiologie Les Acacias : prévention des risques infectieux : Grand Hôpital de l'Est Francilien (GHEF) Etablissements sanitaires de la Fondation Diaconesses (Cité des Fleurs et Notre-Dame du Lac)	Les Chenets : Echoradom : 07/10/20 Les Acacias : avril 2019		Fournitures des traitements sous blisters, prélèvements et analyses médicales, transport et transferts, fournitures des dispositifs et suivist

* Indiquer pour chaque convention si elle concerne l'ensemble des ESMS du CPOM ou le nom des établissements non concern

** Ces partenariats/conventions sont obligatoires dans le cadre du CPOM

Question	Réponse
Décrire et caractériser les relations de l'établissement avec les professionnels de santé libéraux du territoire d'implantation (échanges, coordination, disponibilités...)	Refus quasi systématique d'assister aux commissions gériatriques organisées par les EHPAD. Refus quasi-systématique de saisir les prescriptions et transmissions dans le logiciel de soins Netsoins

	<p>Disponibilité faible en cas d'urgence Nombreux départs à la retraite à venir ou en cours sans successeur (Les Chenets, Résidence Mosaïque, La Mulette) Pénurie sur le territoire : Résidence Mosaïque, Les Acacias Réticences à intervenir en EHPAD</p>
<p>1-2 : Développer ou transformer l'offre selon les besoins du territoire</p>	
<p>Question (en précisant calendrier, partenariats...)</p>	<p>Réponse</p>
<p>Projets en cours (travaux, places et unités spécifiques à installer...) ?</p> <p>Projets envisagés, en adéquation avec les besoins/carences du territoire ?</p> <p>Expérimentations ?</p> <p>Les places à ce jour autorisées sont-elles toutes installées par l'établissement (notamment PASA, accueil de jour, UHR, HT) ?</p>	<p>Projets envisagés, en adéquation avec les besoins/carences du territoire :</p> <p>Des Accueils de Jour pourraient être installés au Chatelet et aux Chênes Verts :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Chatelet, un espace était prévu au rez-de-chaussée du Figuier (où est hébergée la direction régionale à l'heure actuelle) mais l'autorisation n'a pas été accordée, - aux Chênes Verts, l'appartement de fonction non utilisé pourrait être aménagé. <p>Ces locaux ne nécessiteraient pas de travaux majeurs.</p> <p>Des places d'Hébergement Temporaire (jour / nuit) pourraient être installées : aux Chenets (3 places ou + en lien avec l'AMI déposé par la Cité des Fleurs), au Chatelet (HT urgences et autres : sortie d'hospitalisation, droit au répit des aidants– AMI déposé en 2019)</p> <p>Des demandes d'hébergement temporaire sont régulièrement reçues par ces EHPAD notamment pour la période estivale. L'autorisation de places d'HT permettrait de répondre à la demande et d'aider à l'intégration de nouveaux résidents.</p> <p>Des Unités de Vie Protégée pour les personnes âgées qui présentent des troubles du comportement : au Chatelet (il existe déjà 2 unités de 11 places dans le bâtiment Le Figuier avec possibilité d'extension si besoin), à La Mulette (20 places au 1^{er} étage), aux Chenets (10 places au 1^{er} étage) – Les personnes âgées qui ont des</p>

troubles importants du comportement sont déjà accueillies dans ces « unités » mais il n'y a pas de ressources spécifiquement dédiées.

Aux Chenets, un réaménagement du 4^{ème} étage est envisagé : transformation et optimisation des espaces actuels en places d'hébergement temporaire (jour / nuit) ou accueil de personnes âgées plus autonomes en attendant d'entrer en EHPAD (avec prise éventuelle des repas).

Sur le territoire de Meudon, depuis plusieurs années, des personnes âgées vivant à leur domicile à proximité de l'EHPAD Le Chatelet avaient pris pour habitude de venir déjeuner au Chatelet et de participer à certaines activités (cultes, dessins, conférences/concerts). En raison de la crise sanitaire depuis 2020, ces personnes âgées n'ont pas pu se rendre dans l'EHPAD et sont restées isolées à leur domicile. L'existence d'un accueil de jour autorisé aurait permis de continuer à les accueillir et de les soutenir psychologiquement pendant cette période extrêmement difficile pour eux et leurs familles.

Expérimentations pour les 6 EHPAD :

Télémédecine : la crise sanitaire a démontré que les EHPAD sont en capacité d'utiliser des moyens modernes de téléconsultation afin d'assurer la continuité de la prise en charge des soins des résidents (par exemple : consultations avec cardiologues, psychiatres...).

Avec une dotation dédiée (personnels et équipements), nous pourrions aller plus loin vers les consultations en télémédecine afin de limiter les coûts pour les résidents (ambulance, déplacements, temps d'attente en consultation, délai pour obtenir un rendez-vous, accompagnement parfois par un soignant, sollicitation des familles...).

Ce service pourrait être proposé à des personnes âgées voisines afin de créer une plate-forme de services de proximité.

La télémédecine pourrait être assortie à la création de postes d'infirmières en pratique avancée afin de pallier au manque et à l'indisponibilité des médecins

traitants.

EHPAD Hors les murs (avec créations de postes) : la crise sanitaire a démontré que les personnes âgées à domicile ont été fortement impactées par une carence de professionnels intervenants à domicile (auxiliaire de vie, IDE, médecins traitants).

Continuité des soins la nuit avec la mutualisation d'IDE Nuit : le dispositif est déjà en place et fonctionne très bien aux Chenets, à La Muette et aux Acacias. Il pourrait être déployé dans les autres établissements : Résidence Mosaïque, Le Chatelet et Les Chênes Verts.

A ce jour, les places autorisées sont toutes installées dans chaque EHPAD (PASA Chenets et PASA Acacias compris).

Une réflexion pourrait être menée sur l'accueil de Personnes Handicapées Vieillissantes en fonction des besoins du territoire.

1-3 : Renforcer l'accueil temporaire, séquentiel et accueil de jour, promouvoir le maintien d'une offre dédiée au répit des aînés

Hébergement temporaire

Question	Réponse
Les places d'hébergement temporaire sont-elles spécifiquement identifiées dans les établissements concernés ? Un projet spécifique existe-t-il et est-il formalisé dans le projet d'établissement ?	A ce jour, il y a seulement 2 places d'HT aux Acacias. Les places d'HT sont spécifiquement identifiées et utilisées. Le volet de l'accueil en HT est mis en œuvre auprès des partenaires du territoire, peut être pas encore suffisamment, et fait l'objet d'un volet spécifique formalisé dans le projet d'établissement, en partenariat avec la plateforme d'aide au répit du territoire.

Quel est le taux d'occupation des places d'hébergement temporaire dans les EHPAD concernés ?	Le taux d'occupation moyen de ces trois dernières années est de 50,4 % (77,53 % en 2018, 21,37 % en 2019 et 52,32 % en 2020).
Hébergement temporaire : Quelle est la provenance des personnes accueillies (hôpital ou domicile) / Quels sont les types de séjour ?	Majoritairement du domicile, parfois de l'hôpital Sur les 10 : 5 de répit, 2 de réadaptation et 3 d'adaptation
Accueil de jour	
Question	Réponse
L'accueil de jour est-il un lieu de vie indépendant de l'EHPAD avec une entrée spécifique ? Un projet spécifique existe-t il et est-il formalisé dans le projet d'établissement ?	A ce jour, il n'y a aucun accueil de jour dans les établissements. Mais deux projets pourraient être envisagés (Le Chatelet, Les Chênes Verts). Les locaux pourraient le permettre sans travaux majeurs.
Quel est le taux d'occupation des places d'Accueil de jour dans les EHPAD concernés ?	NC
Accueil de jour : Quelle est la provenance des personnes accueillies / Quels sont les types de séjour ?	NC
Comment est-ce que les transports sont organisés ?	NC

Des regroupements de places d'AJ ou d'HT sont-elles envisagées ?	NC
Les places d'accueil de jour et/ou d'hébergement temporaire sont-elles connues par les acteurs du ou des territoires (SSIAD, SAAD, PAT, DAC, Plateforme de répit (PFR) médecins libéraux, communes... ?)	Oui, les places d'HT des Acacias sont connues par les acteurs du territoire mais restent à développer.
Des actions alternatives sont-elles mises en place ? (analyse de besoins des aidants, groupe de paroles, information sur les droits des usagers)	<p>Des actions alternatives sont mises en place dans tous les EHPAD : des réunions d'informations aux familles/proches sont organisées, une attention importante des directions et des psychologues est portée en particulier aux difficultés des familles/proches.</p> <p>Souvent, une simple demande/visite de renseignements d'un proche (à la recherche d'une solution pour son parent) est un moment d'écoute, d'échange et d'orientation.</p> <p>Aux Acacias, des formations relatives à l'« Aide aux aidants » sont régulièrement organisées.</p> <p>Des informations régulières sont données aux accompagnants en recherche de solutions adaptées (pour eux-mêmes ou leurs proches).</p>
Promotion et maintien d'une offre dédiée au répit des aidants	Les places d'Hébergement temporaire aux Acacias et les formations relatives à l'« Aide aux aidants » organisées occasionnellement permettent le maintien d'une offre dédiée au répit des aidants. Ces formations pourraient être organisées dans les autres établissements.

1-4 : Engager une modification de l'autorisation

Une modification de l'autorisation est-elle envisagée ? Si oui, extension, transformation, cession, regroupement...	<p>Si l'AMI déposé en 2019 par le Chatelet obtient un avis favorable, l'établissement pourrait obtenir une extension de capacité (HT, AJ, UVP).</p> <p>Dans le cadre de cette négociation :</p> <p>Les Chenets : places d'HT (jour / nuit), 1 UVP La Mulette : 1 UVP Les Chênes Verts : places d'AJ</p> <p>A ce jour, il n'y a pas de projet de cession ou de regroupement.</p>
---	---

Proposition d'objectifs axe 1

AXE 1 : Diversifier l'offre et renforcer la coordination avec les partenaires sanitaires et médico-sociaux			Observations des autorités de tarification
	OBJECTIFS PROPOSES	INDICATEURS PROPOSES	
1-1 : Mobiliser les ressources sanitaires et médico-sociales du territoire	Développer la participation des établissements aux démarches relatives à la structuration des parcours sur le territoire	Nombre de réunions/an Suivi des études de cas Identifier des personnes ressources dans chaque établissement pour être contact privilégié du guichet unique	

<p>Développer des réseaux avec tous les acteurs des communes afin de renforcer les liens entre les personnes âgées à domicile et les EHPAD => plate-forme de services</p>	<p>Nombre de réunions/an</p> <p>Suivi des actions</p>
<p>Développer et mettre en œuvre les conventions de partenariat passées avec l'HAD, notamment pour favoriser les alternatives à l'hospitalisation et la mise en place de soins palliatifs</p>	<p>Suivi des prises en charge réalisées et organisation de réunions de bilan</p> <p>Suivi du taux d'hospitalisation en HAD</p>
<p>Formaliser ou poursuivre un partenariat avec une unité cognitivo-comportementale</p>	<p>Suivi des prises en charge réalisées et organisation de réunions de bilan</p>
<p>Développer et mettre en œuvre les conventions de partenariat passées avec d'autres équipes mobiles (dentaires, gériatriques, psycho-gériatriques)</p>	<p>Nombre de conventions de partenariat signées (prise de rdv, signatures, refus)</p>
<p>Améliorer les</p>	

	<p>disponibilités, échanges et coordination avec les professionnels de santé libéraux du territoire d'implantation (médecins, orthophonistes...) :</p>	<p>Temps médical supplémentaire pour le suivi médical et les prescriptions des résidents (médecins traitants ou médecins coordonnateurs)</p> <p>Extension de l'autorisation temporaire des 0,2ETP accordée aux Chenets en janvier 2021</p>
<p>1-2 : Développer ou transformer l'offre selon les besoins du territoire</p>	<p>Mettre en adéquation les ressources (personnels et équipements) aux besoins pour l'accueil de personnes âgées présentant des troubles importants du comportement (Le Chatelet, Les Chenets, La Mulette) => Unités de Vie Protégée</p> <p>Développer les accueils de jour : Le Chatelet, Les Chênes Verts</p> <p>Créer une offre d'accueil de nuit aux Acacias afin d'améliorer le taux d'occupation des places</p>	<p>Dotations supplémentaires Ratios d'encadrement</p> <p>Nombre de places autorisées</p> <p>Suivi du taux d'occupation</p>

	<p>en Hébergement Temporaire</p> <p>Développer l'offre d'accueil en Hébergement Temporaire (Les Chenets, Le Chatelet) en cas de sorties d'hospitalisation des hôpitaux du secteur, sorties du domicile pour réadaptation du logement, ou carence de soins à domicile – jour / nuit</p>	<p>Nombre de places autorisées</p>	
<p>1-3 : Renforcer l'accueil temporaire, séquentiel et accueil de jour</p>	<p>Faire connaître davantage les places d'hébergement temporaire des Acacias aux acteurs des territoires afin d'améliorer le taux d'occupation</p> <p>Promouvoir le maintien d'une offre dédiée au répit des aidants (accueil séquentiel ou accueil de jour en lien avec les SSIAD et les ADMR)</p>	<p>Suivi de la fréquence des rencontres (SSIAD, SAAD, PAT, DAC, Plateforme de répit, médecins libéraux, etc</p> <p>Suivi du taux d'occupation</p> <p>Nombre de réunions/formations par an</p>	

1-4 : Engager une modification de l'autorisation	Développer l'offre d'accueil au Chatelet (HT, AJ, UVP).	Nombre de places autorisées Dotation supplémentaire	
	Développer l'offre d'accueil aux Chenets (HT (jour / nuit), UVP)	Nombre de places autorisées Dotation supplémentaire	
	Développer l'offre d'accueil à La Muette: (UVP)	Dotation supplémentaire	
	Développer l'offre d'accueil aux Chênes Verts (AJ)	Nombre de places autorisées	

Observations générales des autorités de tarification et de contrôle sur l'axe 1

AXE 2 : Simplifier le parcours de vie des personnes et faire évoluer l'accompagnement des usagers

2.1 : Former les personnels, développer les compétences dans toutes les grandes thématiques gériatriques et gérontologiques

Formation	Fréquence	Taux de personnel formé (en précisant la fonction, personnel de jour ou de nuit)	Réfèrent au sein de/des ESMS ?	Actions menées à l'établissement en lien avec les thèmes
Nutrition	<p>1 fois par an par le médecin coordonnateur ou par un organisme extérieur</p> <p>Actions régulières par la diététicienne de la société de restauration</p>	70 % du personnel de jour	<p>IDE, MEDCO</p> <p>Résidence Mosaïque : 2 Référentes AMP (certification nutrition)</p>	<p>Sensibilisations régulières du personnel et rappels de surveillance alimentaire</p> <p>concertation avec les services de soins et restauration pour le suivi, à l'appui.</p> <p>Modalités de dépistage des carences</p> <p>Adaptation des textes</p> <p>Enrichissement des menus pour les résidents dénutris. Bilans pondéraux et pesées mensuelles</p>

				résidents, observati l'état général Le Chatelet, Les Aca nutrition demandé 21/02/2020 Utilisation outil Mob
Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées	1 fois par an par le médecin coordonnateur ou par un organisme extérieur Et en cas de besoin	75 % du personnel jour et nuit	IDEC, MEDCO, psychologue et psychomotricien	Formations Sensibilisation du pe dans la promotion d traitement non médicamenteux par animations Flash Fiches à disposition personnel Utilisation outil Mob
Promotion de la bientraitance	1 fois par an par le médecin coordonnateur ou par un organisme extérieur	85 % du personnel jour et nuit	IDEC, MEDCO, psychologue	Formations et sensibi Co participation du Utilisation outil Mob
Prévention des chutes	1 fois par an par le médecin coordonnateur ou par un organisme extérieur Et en cas de besoin	70 % des soignants (jour et nuit)	IDEC, MEDCO	Formations Sensibilisation par le Repérage des réside risque (scores Time go, Tinetti). Mise en sécurité du dans son environne Recherche de tous l de risque (intrinsèq extrinsèques).
Prévention des escarres	1 fois par an par le médecin coordonnateur ou IDEC et IDE Et en cas de besoin	90 % des soignants (jour et nuit)	IDEC	Formations Définition des escar localisation. Identification du rés risque (échelle de B

				Définition d'un ense conduite de prévent objectifs. Protocole de suivi e en charge soins. Evaluation perman l'évolution des plaie
Prévention de la dépression et du suicide	1 fois par an par le psychologue ou l'IDEC Et en cas de besoin	60 % des soignants (jour)	Psychologue	Evaluations régulièr GDS
Prévention de la douleur	1 fois par an par le médecin coordonnateur ou IDEC Et en cas de besoin	70 % des soignants (jour et nuit)	IDEC et IDE	Sensibilisations des Evaluations et action étroits avec les méd traitants (échelles A Doloplus) Prise en charge et tr de la douleur.
Hygiène et santé bucco- dentaire	1 fois par an par le médecin coordonnateur ou IDEC ou par un organisme extérieur Et en cas de besoin	80 % des soignants (jour et nuit)	IDEC	Formations Sensibilisation du pe
Attestation de formation aux gestes de premiers secours	Tous les 2 ans par un organisme extérieur	Par roulement (1/2 des salariés par an)	IDEC	Formation par un or agréé
Animation	Réactualisation ou formalisation des projets d'animation dans les projets d'établissement	Tous les salariés	Animatrice	Définition de l'anim place de l'animation prise en charge qu des résidents, les ou d'animation, le proj d'animation, la com animation
Autre (à préciser)	Formations diplômantes (AES, ASD, IDE)	Tous les salariés	Direction	Mutualisation de ce formations pour les

	Formations qualifiantes (ASG) Formations spécifiques : Snoezelen Gestes et postures pour les salariés (prévention des risques) Analyse des pratiques professionnelles et groupes de paroles Prévention du risque terroriste			et utilisation des pe ressources de la For afin de former leurs Partenariat avec l'IF Fondation
--	--	--	--	---

2-2 : Améliorer la prise en charge individualisée des personnes accompagnées

Questions	Réponses	Commentaires
Comment sont organisés l'admission et l'accueil des résidents dans le ou les établissement(s) ?		<p>La procédure d'admission est un processus interdisciplinaire.</p> <p>En amont, évaluation de la prise en charge soins par l'équipe (MEDEC, IDEC)</p> <p>Si accord de la direction : proposition de la visite de l'établissement et à sa famille</p> <p>Organisation d'une visite de préadmission</p> <p>Admission définitive prononcée par la direction après recueil du consentement du résident ou de son représentant.</p> <p>Accueil du nouveau résident, par la direction et l'équipe.</p> <p>Proposition d'un déjeuner d'accueil offert au résident et à son accompagnant</p> <p>Installation du résident dans sa chambre par l'équipe.</p> <p>Inventaire des effets personnels.</p> <p>Passage du soignant-du secteur et de l'IDE/IDEC pour rencontrer, le résident et recueillir les premiers éléments indispensables relatifs à ses habitudes de vie, aux traitements et éventuellement les régimes spécifiques.</p>

		Dans les EHPAD qui bénéficient d'un IDE la nuit (continuité des soins nouveau résident
Un projet personnalisé (PP) est-il systématiquement rédigé et actualisé pour chaque résident ? Le psychologue est-il pilote de cette action ?	OUI	Tous les résidents ont un projet personnalisé rédigé en équipe pluridisciplinaire, piloté par le psychologue, dans les trois mois qui suivent l'admission, en présence du résident et/ou de sa famille à chaque fois que possible. Il est actualisé une fois par an et en cas de changement significatif de la santé du résident. Dans le contexte de la crise sanitaire de 2020, la plupart des projets personnalisés n'ont pas été actualisés.
Un projet d'animation est-il formalisé dans tous les établissements ?	OUI	Le projet d'animation est inclus dans le projet d'établissement. Le programme hebdomadaire des animations est systématiquement formalisé dans les établissements. Dans plusieurs établissements, une commission d'animation se tient régulièrement en présence des résidents, de l'animatrice, du psychologue, des soignants et de la direction : suivi et évaluation des animations et ajustement en fonction des besoins et des souhaits des résidents Néanmoins, plusieurs projets d'établissement sont à mettre à jour/réviser, les projets d'animation compris.
Comment sont accompagnées les personnes en fin de vie ? L'accès aux soins palliatifs est-il effectif au sein de l'établissement ?	OUI	L'identification des situations des résidents en soins palliatifs ou en fin de vie est réalisée par les médecins traitants et/ou le MEDCO. L'accompagnement de fin de vie est précisé tant aux familles qu'aux résidents. Les soins de confort sont prodigués jusqu'au bout de la vie par les soins de l'établissement. Dans les cas complexes (par exemple, en cas de douleurs importantes, pansements lourds ou familles très inquiètes ou dans les cas où les équipes mobiles de soins palliatifs sont sollicitées. Dans certains cas, l'accompagnement est demandé. Les choix des résidents sont respectés, un recueil des directives anticipées ayant permis de les exprimer. Lorsque cela est impossible, la recherche de celles-ci auprès des familles est effectuée. Un accompagnement de la famille dans le deuil est réalisé par l'équipe de soins pendant plusieurs semaines après le décès.

		<p>Les équipes sont entendues pour identifier les salariés éventuellement en difficulté.</p> <p>Des formations par les réseaux de soins palliatifs sont régulièrement mises en œuvre dans les établissements.</p>
<p>Comment sont garantis les droits et les libertés des résidents, notamment d'aller et venir, dans le ou les établissement(s) ?</p>		<p>La charte des droits et libertés des résidents, notamment d'aller et venir dans l'établissement, est notifiée dans le contrat de séjour, intégrée dans le règlement de fonctionnement et mise en œuvre dans les établissements.</p> <p>Toutefois, les résidents ayant des problèmes cognitifs importants sont accompagnés par leur famille ou un membre du personnel (exceptionnellement) dans tout déplacement à l'extérieur.</p> <p>Certains résidents autonomes ont le code d'accès d'entrée et sortie de l'établissement et sortent librement.</p> <p>Les salariés sont informés des droits des personnes accueillies et régulièrement formés. Lors de l'embauche de nouveaux salariés, les documents leur sont remis. Les évolutions des accompagnements sont discutées en équipes pluridisciplinaires ce qui permet de garantir le respect des droits des personnes accueillies.</p>
<p>Comment sont valorisées la participation et l'expression des résidents et de leurs proches dans le fonctionnement du ou des établissement(s) (famille, proches aidants,...) ?</p>		<p>Sont organisées en plus des temps d'échanges individuels avec les résidents et/ou leurs familles/proches aidants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participation du résident et de sa famille aux réunions d'établissement et de bilan du Projet d'Accompagnement Personnalisé du résident • participation des résidents aux réunions des résidents pour la vie courante, • participation des familles à certaines réunions, • participation des résidents aux différentes commissions (animation, restauration), • Conseil de la Vie Sociale (3 par an minimum) • Enquêtes de satisfaction • Mise en place de groupes de réflexion éthique en cours (avec participation d'un résident si possible)
<p>Présenter l'organisation de la prise en charge des résidents la nuit, le week-</p>		<p>L'effectif soignant présent la journée et la nuit en semaine est identifié week-end et les jours fériés.</p> <p>A ce jour, conformément aux effectifs autorisés :</p>

<p>end et les jours fériés (personnels, astreinte physique ou téléphonique)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Deux EHPAD (Les Chênes Verts et Résidence Mosaïque) sont de réduire leur effectif d'IDE (1 seul IDE présent le week-end vendredi à la Résidence Mosaïque : c'est insuffisant, constaté par l'Inspection ARS de novembre 2019). - Aux Chênes Verts, il y a 2 ASH pour le bio-nettoyage le week-end (contre 3 en semaine). - La nuit : dans plusieurs établissements : pas que des ASD. Le nombre d'ETP AS n'est pas suffisant dans certains établissements. Par exemple à La Muette, il y a seulement 2 AS par nuit pour 67 résidents ou aux Chênes Verts, 1 AS par nuit pour 67 résidents. <p>Astreintes partagées IDE de nuit (Les Chenets, La Muette, Les Acacias).</p> <p>Une astreinte téléphonique avec la possibilité de déplacement est mise en place tous les jours de 18h à 8h et le WE du vendredi 18h au lundi 8h. Déplacements en fonction des urgences.</p>
<p>Un ou plusieurs PASA sont-ils installés ? Si oui, indiquer la plus-value, les bienfaits, les difficultés de mise en place.</p>	<p>OUI</p>	<p>2 PASA sont installés (Les Acacias, Les Chenets). Plus-value et bienfaits : stimulation, bien-être et adaptation facilitée pour les résidents ayant des troubles cognitifs, maintien du lien social, mobilisation des fonctions sensorielles et gestes de la vie quotidienne retrouvés. Difficultés de mise en place : insuffisance de personnels qualifiés afin de faire face aux absences des titulaires – effectifs insuffisants</p>
<p>Le cas échéant, les modalités d'entrée et de sortie du PASA ou de l'UHR sont-elles bien définies et connues des familles ?</p>	<p>OUI</p>	<p>Le contrat de prise en charge des résidents au PASA est formalisé et communiqué aux familles.</p>
<p>Les thématiques suivantes sont-elles abordées dans les projets</p>		

personnalisés :		
Activités thérapeutiques adaptées au résident	OUI	<p>Recueil des souhaits des résidents lors de l'élaboration du projet per ses intérêts personnels en matière d'activités culturelles, physiques, Evaluation des capacités cognitives par la psychologue.</p> <p>Mise en place des activités adaptées pour lesquelles on stimule le ré participer tout en respectant ses choix (ateliers mémoire, ateliers gy douce, activités multi-sensorielles, balnéothérapie, traitement non médicamenteux (activités flash selon l'état et les capacités cognitive résident (outil MobiQual) etc).</p> <p>Développement des thérapeutiques douces préventives favorisant le de l'équilibre psychosocial et cognitif (zoothérapie, musico thérapie, thérapie, etc) et la prévention de la perte musculaire et des chutes (a équilibre, activité physique adaptée).</p>
Hygiène santé bucco-dentaire	OUI	<p>Dès l'entrée du résident, sont vérifiés : l'état bucco-dentaire, si port appareil dentaire, si capacité d'assurer lui-même son hygiène ou pris charge totale par le soignant. Plan de soins individualisés, établis à p données.</p> <p>Soins de bouche quotidiens. Entretien des prothèses dentaires au qu</p> <p>Accompagnement au brossage des dents pour les résidents autonom</p>
Evaluation des facteurs de risque de chute	OUI	<p>Identification du résident à risque.</p> <p>Détermination et évaluation des facteurs de risque.</p> <p>Réalisation de quelques tests simples par le kinésithérapeute.</p> <p>Définition d'un ensemble de conduites à tenir suivant le cas : mise en d'une prévention primaire (conseils, ...) ou intervention multifactorielle personnalisée (programme d'exercice physique, rééducation de la m équilibre, modifications environnementales, etc.)</p> <p>Installation de systèmes de vidéo protection</p>
Evaluation du risque de dénutrition	OUI	<p>Suivi du poids du résident par une pesée mensuelle, visualisation de de poids sur une période de 6 mois.</p> <p>Repérage des habitudes et goûts alimentaires du résident.</p> <p>Dosage de l'albuminémie.</p>

		<p>Questionnaire d'évaluation du résident à risque de dénutrition. Surveillance en particulier les résidents sous complémentation et le diagnostic diagnostiqué dénutri. Prise en charge nutritionnelle, complémentation déterminée par une prescription médicale ou autre.</p>
Suivi du carnet de vaccination	OUI	<p>Historique de vaccination notée dans le logiciel NetSoins. Suivi des vaccinations effectué par les IDE. Vaccination grippale couverture quasi 100% des résidents.</p>
Evaluation de l'agitation ou de l'apathie	OUI	<p>Observation du changement d'humeur ou du comportement du résident quotidien. Prise en charge psychologique, en définissant si agitation ou apathie. Utilisation outil MobiQual. Evaluation et prise en charge médicales, éventuellement, des souffrances physiques et psychiques. Diagnostics confirmés : prise en charge médicale adaptée. Suivi au travers des transmissions quotidiennes</p>
Continence	OUI	<p>Evaluation de la continence du résident dès son entrée, notée dans son dossier personnalisé et le plan de soins. Réévaluation régulière du besoin du résident en matière de protections : changement éventuel du type de protection.</p>

2-3 : Favoriser l'ouverture des établissements médico-sociaux sur leur environnement

Questions	Réponses	Commentaires
Présenter brièvement les partenariats réalisés avec les acteurs locaux de la culture, du sport et des loisirs ?	Oui, les EHPAD nouent des partenariats avec les acteurs locaux (culture, sport, loisirs).	<p>Résidence Mosaïque : intervention de l'association APPAAR, auprès des résidents pour une durée d'une heure par semaine : activité physique, médiation artistique (conte, musique, théâtre, danse, mimes). La Muette : partenariat avec 2 écoles du quartier pour des rencontres intergénérationnelles en interne et en externe, partenariat avec la Bibliothèque et possibilité de portage de livres - Convention avec "Les Guides de Paris" pour des rencontres 1 fois par mois - Convention avec l'association « Les blouses roses », intervention 1 fois par semaine Le Chatelet : liens avec la médiathèque et la ludothèque de la commune</p>

		<p>Les Chenets : L'animatrice organise certaines activités avec ses homologues des autres EHPAD de la commune ainsi qu'avec des écoles de quartier.</p> <p>Les Chênes Verts : avant la crise sanitaire partenariat avec clownup, musique et chorale de Gif-sur-Yvette, partenariat avec les bénévoles association (visites des résidents en chambre, organisation de sorties).</p> <p>Les Acacias : participation aux forums de la ville (salon du bien-être de Mitry-Mory : stand EHPAD sur les thérapies non médicamenteuses) et participation au Forum des Aidants de Mitry-Mory avec tenue d'un stand sur la prévention de l'établissement et sur l'essai d'un simulateur de vieillesse - partenariat avec le Centre de loisirs du secteur avec l'organisation de rencontres entre enfants de primaires et maternels et les résidents - partenariat avec le Conservatoire de Musique de Mitry-Mory qui organise des représentations à l'établissement.</p> <p>Pour tous les EHPAD :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Repas organisés par les mairies (Noël en particulier, semaine de spectacles). - Rencontres intergénérationnelles - Cultes protestants, messes - Nombreux bénévoles (musiciens, chanteurs, visites en chambre).
<p>Les dossiers de soins sont-ils informatisés ?</p>	<p>OUI</p>	<p>Les six EHPAD utilisent le même logiciel de soins (Netsoins). DMP en cours de déploiement Interface bidirectionnel avec la pharmacie dans certains EHPAD. Les résultats de biologie sont déversés par connexion informatique au logiciel de soins. Les rapports de radiologie sont stockés dans le logiciel de soins, un lien de voir l'imagerie sur le site de radiologie.</p>
<p>ViaTrajectoire est-il utilisé pour le suivi du parcours des résidents ?</p>	<p>OUI</p>	<p>Connexion / ViaTrajectoire pour le suivi du parcours des résidents utilisés. Certains admissions se font également par d'autres circuits.</p>

<p>Le ou les établissement(s) ont-ils recours à la télé-médecine ?</p>	<p>NON</p>	<p>La crise sanitaire a démontré que les EHPAD sont en capacité d'utiliser des moyens modernes de téléconsultation afin d'assurer la continuité des soins en charge des résidents (par exemple : consultations avec cardiologues, psychiatres...).</p> <p>Avec une dotation dédiée (personnels et équipements), nous pourrions aller plus loin vers les consultations en télé-médecine afin de limiter les coûts pour les résidents (ambulance, déplacements, temps d'attente en consultation, délai pour obtenir un rendez-vous, accompagnement parfois par un accompagnateur, sollicitation des familles...).</p> <p>Ce service pourrait être proposé à des personnes âgées voisines afin de créer une plate-forme de services de proximité.</p> <p>Plusieurs AMI sont en cours : filière gériatrique du GHEF pour Les Muettes, Le Chatelet.</p> <p>La télé-médecine pourrait être assortie à la création de postes d'infirmiers en pratique avancée afin de pallier au manque et à l'indisponibilité des médecins traitants.</p> <p>En effet, les infirmiers en Pratique Avancée facilitent l'accès aux soins pour les résidents par le biais de téléconsultations et assure le renouvellement des prescriptions en lien avec les médecins libéraux => baisse du nombre d'interventions des médecins qui est libéré pour des actes et soins d'urgence/facilite le suivi des prescriptions qui sont enregistrées par le DMP, ce qui permet une continuité des soins plus efficace</p>
<p>L'accès des résidents aux nouvelles technologies (outils informatiques, Internet..), est-il favorisé ?</p>	<p>OUI</p>	<p>L'outil informatique est favorisé mais reste à développer.</p> <p>La crise sanitaire a permis un développement de l'usage des tablettes numériques pour permettre aux résidents d'être en lien avec leurs proches.</p> <p>Les réseaux informatiques internes de certains établissements doivent être améliorés.</p>

Des Crédits Non Reconductibles ont été attribués à certains établissements pour l'acquisition de nouvelles technologies afin de favoriser la prise en charge non médicamenteuse (Tovertafel, borne Méli Mélo) ou de maintenir des liens affectifs.

Les EHPAD de la Fondation s'inscriront dans le programme de transfert numérique des ESMS et répondront à l'appel à projets de l'ARS.

2-4 : Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs

Questions	Réponses	Commentaires
Quels dispositifs et actions ont été mis en place ces trois dernières années pour gérer les situations d'urgence (plan bleu, plan canicule, catastrophes naturelles,...) au sein du ou des établissement(s) ?	Plan bleu élargi Plan de Continuité des activités	Ces documents sont actualisés annuellement. Des réunions régulières d'informations d'équipes pour partager les plans bleus sont organisées.
La fiche "évènements indésirables graves" de l'ARS et des CD est-elle en place dans les établissements ? Les EIG sont tous transmis au Conseil départemental ?	OUI	Mise en place de la fiche EIG dans tous les EHPAD. Transmission de la fiche à l'ARS avec le CD en copie. Rencontre avec la STARAQS – formation des directeurs en 2018 La procédure de gestion des EIG n'est pas formalisée.

<p>Quelles mesures ont été mises en place ces trois dernières années pour la gestion, le signalement et le suivi des événements indésirables ?</p>		<p>Informations et formations régulières aux personnels Généraliser l'utilisation du logiciel de soins pour les alertes (onglet E... Signalements systématiques à l'ARS et aux CD des EIG Procédure de remontée des signalements à la DR/DG en cours de for...</p>
<p>Une procédure de recensement et de traitement des réclamations est-elle mise en place ?</p>	<p>OUI</p>	<p>Un cahier ou des fiches de réclamation sont à la disposition des résidents et de leurs familles à l'accueil ou au secrétariat. Les réclamations sont traitées en réunion selon le thème et la complexité du sujet afin de pouvoir apporter une réponse adaptée. Dans la mesure du possible, une réponse écrite est rendue ou un entretien est proposé. Les documents sont archivés. La procédure de recensement et de traitement des réclamations n'est pas formalisée.</p>
<p>Quels dispositifs et actions ont été mis en place ces trois dernières années pour réduire les risques infectieux dans le ou les établissement(s) (DARI, couverture vaccinale,...) ?</p>	<p>OUI</p>	<p>Des formations hygiène, précautions standard sont régulièrement organisées en interne. Les informations sont régulièrement rappelées. Les salariés disposent du matériel nécessaire (tabliers, gants, etc). Depuis la crise sanitaire due à la COVID 19, les informations relatives aux gestes barrières sont régulièrement transmises et les protocoles renforcés. Les campagnes de vaccination annuelles contre la grippe des résidents, salariés et autres virus (COVID) sont organisées. Evaluation et analyse des risques infectieux (auto-évaluation du GREP annuelle) Elaboration du DARI (document d'analyse des risques infectieux) dans les EHPAD Liens avec le CLIN (comité de lutte contre les infections nosocomiales) et partenariats avec une infirmière hygiéniste (Les Chenets, Le Chatelet, Acacias, Les Chênes Verts, Résidence Mosaïque) Procédures et conventions DASRI (déchets d'activité de soins à risque infectieux) Mise à jour régulière des protocoles de soins Respect des normes RABC (lingerie) et HACCP (restauration)</p>

La convention avec une officine est –elle réévaluée chaque année ?	OUI	Des conventions avec des officines ont été formalisées dans tous les établissements. Les ajustements sont réalisés au fur et à mesure des difficultés rencontrées lors de réunions parfois provoquées entre l’officine et l’établissement. Les mouvements des médecins coordonnateurs n’ont pas toujours permis de formaliser et d’évaluer les conventions. Les bilans annuels de suivi doivent être davantage formalisés.
Un autodiagnostic sur la prise en charge médicamenteuse a –t-il été réalisé au cours des deux dernières années ? (exemples : outil proposé par l'ANAP et l'OMEDIT Aquitaine).	OUI	Un autodiagnostic avec l’outil de l'ANAP a été réalisé en 2017 en lien avec l’IDEC référent Pôle EHPAD IDF. Les plans d'actions ont été définis. Dans certains établissements, des partenariats avec l’ARS ont été effectués (exemples : avec INTERDIAG (novembre 2019 Résidence Mosaïque, La Muette en 2019). Les autodiagnostic sont à programmer.
Le circuit du médicament est-il informatisé (logiciel de prescription) ?	OUI	Le circuit du médicament est en partie informatisé avec le logiciel de prescription. A ce jour, les prescriptions ne sont pas systématiquement saisies dans le logiciel de soins par les médecins traitants. Certains médecins disposent de leur propre logiciel de prescription.
Des actions de prévention de l’iatrogénie ont-elles été menées dans l’année ?	OUI	Les médecins coordonnateurs veillent au bon usage des médicaments prescrits. Les officines peuvent alerter en cas de risque d’interaction médicamenteuse.

2-5 : Mise en œuvre des conventions expérimentales en cours

Questions	Réponses	Commentaires
Continuité de soins IDE de nuit (La Muette, Les Chenets, Les Acacias)		Les établissements sont satisfaits des expérimentations relatives à la continuité des soins la nuit. En effet, cela permet : des interventions en support de premier niveau sur les situations à risque (en présence ou par téléphone).

contribution au repérage des situations à risques requérant un tiers (urgence, etc...), la contribution à la sécurisation des résidents en sortant d'hospitalisation, la contribution à une amélioration de la prise en charge des troubles du comportement, la réalisation de soins techniques si nécessaire, l'amélioration de la formation des personnels de nuit par l'accompagnement et la formation continue, l'amélioration de la qualité du service rendu aux résidents, l'accompagnement et la sécurisation des personnels de nuit lors des retours d'hospitalisation et l'accompagnement des nouveaux résidents.

Proposition d'objectifs axe 2

AXE 2 : Simplifier le parcours de vie des personnes et faire évoluer l'accompagnement des usagers			Observations des autorités
	OBJECTIFS PROPOSES	INDICATEURS PROPOSES	
<p>2-1 Former les personnels, développer les compétences dans toutes les grandes thématiques gériatriques et gérontologiques</p>	<p>Consolider les plans de développements des compétences des salariés au niveau de la Direction régionale du Pôle EHPAD IDF. Ainsi, certaines formations, en particulier dans les grandes thématiques gériatriques et gérontologiques, seront organisées et mutualisées.</p> <p>Prioriser certains thèmes comme les formations relatives à l'amélioration de la qualité d'accompagnement des personnes âgées (hygiène bucco-dentaire, bien-être, gestion de la douleur, alimentation/dénutrition, hygiène, douleur,</p>	<p>Elaboration des plans de formation en septembre N-1, présentation au CSE, validation</p> <p>Bilan annuel : récapitulatif du plan de formation réalisé</p> <p>Suivi des taux de formation des salariés</p>	

	<p>soins palliatifs) et à l'amélioration des conditions de travail des salariés (AFGSU, gestes et postures, PRAPS).</p> <p>Diversifier l'offre pour les salariés du Pôle EHPAD IDF en mutualisant les formations et en proposant plusieurs sessions au cours de l'année.</p> <p>Encourager les formations diplômantes au sein des établissements (ASD, AES, IDE, ASG).</p> <p>Développer un partenariat plus étroit avec l'IFSI de la Fondation.</p> <p>Former au moins un IDE par établissement à un DU de soins palliatifs</p> <p>Former les personnels aux thérapeutiques douces (non médicamenteuses) préventives favorisant le maintien de l'équilibre psychosocial et cognitif et la prévention de la perte musculaire et des chutes</p>	<p>Bilan annuel : récapitulatif du plan de formation réalisé</p> <p>Nombre de formations diplômantes réalisées</p> <p>Nombre de formations diplômantes réalisées</p> <p>Nombre de DU de soins palliatifs validés</p> <p>Nombre de formations réalisées</p>
<p>2-2 Améliorer la prise en charge individualisée des personnes accompagnées</p>	<p>Formaliser les procédures d'admission et d'accueil des résidents.</p> <p>Actualiser les projets personnalisés des résidents en 2021 (qui n'ont pas pu l'être en 2020 en raison de la crise sanitaire). Assurer l'actualisation des 100 % des projets personnalisés nécessite du temps de</p>	<p>Calendrier</p> <p>Pourcentage des projets personnalisés actualisés</p>

<p>psychologue avec la mise en place d'objectifs définis et suivis. Réécrire tous les projets d'établissement. Ils seront rédigés en fonction des objectifs définis et des moyens alloués dans le cadre de la négociation de ce CPOM régional.</p> <p>Mettre en place les groupes de réflexion éthiques dans tous les établissements</p> <p>Améliorer la prise en charge individualisée des résidents accueillis.</p>	<p>Calendrier</p> <p>Nombre de groupes par établissement et par an Calendrier</p> <p>Ratios d'encadrement Temps médical Temps de présence des psychologues Temps de présence des ergothérapeutes et des psychomotriciens Nombre d'Infirmiers en pratique Avancée Nombre d'éducateurs APA (activité physique adaptée) Nombre d'animateurs Nombre d'ASG Ratios d'encadrement en soins (IDE, ASD/AES) en cohérence avec les GMP et PMP.</p>
--	---

<p>2-3 Favoriser l'ouverture des établissements médico-sociaux sur leur environnement</p>	<p>Utiliser l'outil (répondre et finaliser les demandes d'admissions) ViaTrajectoire pour recevoir et répondre aux demandes d'admission en EHPAD</p> <p>Favoriser les partenariats avec les acteurs locaux (mairies, écoles, autres ESMS, etc) Il serait intéressant par exemple de conventionner des partenariats avec les acteurs du territoire afin de proposer des solutions de répit à certaines familles ou avec des acteurs en animation afin de diversifier l'offre.</p> <p>Mettre en valeur les établissements sur leur territoire et favoriser les liens de proximité. En effet, la crise sanitaire a permis de tisser de nombreux liens avec les voisins des établissements (personnes de la société civile qui se sont présentées comme bénévoles, voisins qui ont découvert l'existence des EHPAD dans le quartier, etc).</p> <p>Maintenir les réunions métiers (directeurs, IDEC/cadres de santé, psychologues) et en mettre en place de nouvelles (animateurs, médecins coordonnateurs, agents de maintenance)</p> <p>Mettre en place la télémédecine au sein des établissements (ressources supplémentaires : personnels et équipements) – avec les établissements sanitaires de proximité ou des</p>	<p>Taux de demandes Via Trajectoire / hors via trajectoire</p> <p>Bilan des activités réalisées sur l'année Nombre d'admissions Suivi des conventions de bénévolat</p> <p>Suivi des activités sur l'année</p> <p>Suivi du nombre de réunions par an</p> <p>Calendrier</p>	
--	---	---	--

	<p>établissements de la Fondation (La Cité des Fleurs de Courbevoie ou Notre-Dame du Lac)</p> <p>Former les IDE afin de devenir des Infirmiers en Pratique Avancée afin de manipuler le matériel connecté et ordinateur avec caméra</p> <p>Développer l'accès des résidents aux nouvelles technologies (outils informatiques, internet, domotiques)</p> <p>S'inscrire dans le programme de transformation numérique des ESMS et répondre à l'appel à projets de l'ARS.</p> <p>Laisser le temps à du personnel dédié pour accompagner les résidents dans l'utilisation de l'outil informatique.</p>	<p>Nombre d'IPA diplômés</p> <p>Nombre d'activités réalisées avec les résidents</p> <p>Calendrier</p>	
<p>2-4 Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels et collectifs</p>	<p>Améliorer les plans de continuité de l'activité qui ont été déployés en urgence au cours de l'année 2020.</p> <p>Créer un comité régional de vigilance et de gestion des risques afin d'analyser à distance les EIG</p> <p>Formaliser la procédure de remontée des signalements à la DR/DG</p> <p>Améliorer les dispositifs de mise en sécurité des personnes âgées accueillies (chemin lumineux, vidéoprotection, bracelets/montres</p>	<p>Suivi des PCA</p> <p>Calendrier</p> <p>Calendrier</p> <p>Diminution des EI</p>	

	<p>connectés/bornage de sortie, digicodes sur certaines portes)</p> <p>Elaborer et mettre en œuvre la procédure de signalement des événements indésirables : recueil et signalement à l'ARS et au Conseil départemental des dysfonctionnements, analyse et mise en œuvre d'actions correctrices</p> <p>Programmer une nouvelle formation avec la STARAQS</p> <p>Généraliser l'utilisation du logiciel de soins pour les alertes (onglet EI)</p> <p>Formaliser la procédure de recensement et de traitement des réclamations.</p> <p>Formaliser les liens avec les infirmières hygiénistes qui se sont mises en place pendant la crise sanitaire</p> <p>Evaluer chaque année les conventions avec les officines.</p> <p>Réaliser les autodiagnostic sur la prise en charge médicamenteuse tous les deux ans.</p>	<p>Nombre de signalements transmis au point focal régional de l'ARS et au CD</p> <p>Délai de signalement</p> <p>Calendrier</p> <p>Nombre d'EI saisis dans le logiciel de soins</p> <p>Calendrier</p> <p>Taux de conventions signées</p> <p>Tenue des réunions de bilan</p> <p>Calendrier</p>	
--	---	--	--

2-5 Mise en œuvre des conventions expérimentales en cours	Accéder à des dispositifs de continuité de soins la nuit en EHPAD pour les établissements qui n'en ont pas encore (Les Chênes Verts, Résidence Mosaïque, Le Chatelet) et pérenniser la convention avec les infirmiers libéraux Ile-de-France aux Acacias		
--	--	--	--

Observations générales des autorités de tarification et de contrôle sur l'axe 2

AXE 3 : Amélioration de la performance de l'établissement et projets d'investissement		
3-1 : Maintenir la pleine activité dans les établissements et services		
Questions	Réponses	Commentaires

<p>TO des 3 dernières années :</p> <p>- HP</p> <p>- HT</p> <p>- AJ</p>	<p>Les Chênes Verts</p> <p>2020 : 96,0</p> <p>2019 : 98,9</p> <p>2018 : 98,4</p>	<p>D'une manière générale, les taux d'occupation des 6 établissements avoisinent 98 %.</p> <p>En raison de la crise sanitaire, tous les taux d'occupation de l'année 2020 sont inférieurs aux taux budgétés.</p> <p>En effet :</p>						
	<p>Résidence Mosaïque</p> <p>2020 : 91,9</p> <p>2019 : 97,4</p> <p>2018 : 97,8</p>	<ul style="list-style-type: none"> - d'une part, les établissements n'ont pas pu faire d'admissions pendant de nombreuses semaines, - d'autre part, les établissements dans lesquels de nombreux résidents ont été contaminés par la COVID et où plusieurs résidents sont décédés ont encore de grandes difficultés à accueillir de nouveaux résidents. 						
	<p>La Mulette</p> <p>2020 : 94,8</p> <p>2019 : 98,8</p> <p>2018 : 98,4</p>	<p>Les demandes d'admission sont actuellement très peu nombreuses. Nous supposons que les personnes âgées privilégient leur maintien à domicile à tout prix (inquiétudes fortes des personnes âgées et de leurs proches, limitation des visites très contraignante).</p>						
	<p>Les Acacias</p> <p>2020 : 91,1</p> <p>2019 : 95,5</p> <p>2018 : 98,7</p>	<p>Nombre de décès pour les 6 EHPAD :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>Mars à mai 2018 : 33</td> <td>année 2018 : 133</td> </tr> <tr> <td>Mars à mai 2019 : 34</td> <td>année 2019 : 123</td> </tr> <tr> <td>Mars à mai 2020 : 58</td> <td>année 2020 : 164</td> </tr> </table>	Mars à mai 2018 : 33	année 2018 : 133	Mars à mai 2019 : 34	année 2019 : 123	Mars à mai 2020 : 58	année 2020 : 164
	Mars à mai 2018 : 33	année 2018 : 133						
	Mars à mai 2019 : 34	année 2019 : 123						
	Mars à mai 2020 : 58	année 2020 : 164						
	<p>Le Chatelet</p> <p>2020 : 92,3</p> <p>2019 : 98,4</p> <p>2018 : 99,0</p>	<p>Les EHPAD qui ont dénombré plusieurs décès au printemps 2020 n'ont pas pu remonter leur taux d'occupation sur l'année.</p> <p>La situation ne s'améliore pas en ce début d'année 2021.</p>						
	<p>Les Chenets</p> <p>2020 : 83,7</p> <p>2019 : 95,8</p>	<p>Pour information, voici les taux d'occupation au 31/01/2021 :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td>La Mulette : 86,91 %</td> <td>Les Acacias : HP : 91,71 % et HT : 1,61 %</td> </tr> <tr> <td>Les Chenets : 77,72 %</td> <td>Les Chênes Verts : 93,4 %</td> </tr> <tr> <td>Le Chatelet : 78,21 %</td> <td>Résidence Mosaïque : 83,98 %</td> </tr> </table>	La Mulette : 86,91 %	Les Acacias : HP : 91,71 % et HT : 1,61 %	Les Chenets : 77,72 %	Les Chênes Verts : 93,4 %	Le Chatelet : 78,21 %	Résidence Mosaïque : 83,98 %
	La Mulette : 86,91 %	Les Acacias : HP : 91,71 % et HT : 1,61 %						
Les Chenets : 77,72 %	Les Chênes Verts : 93,4 %							
Le Chatelet : 78,21 %	Résidence Mosaïque : 83,98 %							

	2018 : 97,3	
Quelle est votre stratégie pour assurer une pleine activité ?		<p>Assurer un accompagnement des résidents accueillis de grande qualité dans toutes les dimensions et le faire savoir.</p> <p>Développer la communication et la transmission d'informations avec les partenaires (assistantes sociales des établissements de santé de proximité, des réseaux de soins, des résidences autonomie « voisines », des paroisses, participation aux cafés des aidants organisés sur les communes...).</p> <p>Utilisation de Via Trajectoire</p> <p>Organiser des journées portes ouvertes au sein des établissements</p> <p>Valoriser les établissements sur le site Internet de la Fondation Diaconesses de Reuilly et sur les réseaux sociaux (en cours de développement)</p> <p>Actualiser de manière régulière la liste d'attente</p> <p>Organiser des visites de préadmission et préparer les dossiers d'admissions en amont des futures libérations de chambre.</p> <p>4 EHPAD sur 6 sont habilités à l'aide sociale à 100 %. La Fondation Diaconesses de Reuilly souhaite qu'ils le restent.</p> <p>Le Chatelet et Les Chenets sont habilités partiellement à l'aide sociale. La volonté de la Fondation Diaconesses de Reuilly est de proposer des prix raisonnables pour les nouveaux entrants (application de l'indice sur l'évolution du prix des prestations d'hébergement des personnes âgées).</p> <p>Dans le cadre de cette négociation, nous souhaitons étudier la possibilité d'augmenter le nombre de places aide sociale ou de réhabiliter à 100 % les deux établissements ainsi que l'augmentation des tarifs aide sociale de ces deux établissements (à ce jour, les tarifs sont très inférieurs au tarif AS moyen départemental).</p>

3-2 : Mettre en adéquation les ressources en personnels et les besoins en soins et dépendance

Questions	Réponses	Commentaires
<p>Le ou les établissement(s) connaît-il/connaittent-ils des difficultés particulières pour le recrutement de son / leur personnel ?</p>	<p>OUI</p>	<p>Les établissements connaissent des difficultés pour recruter les personnels diplômés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - médecins coordonnateurs - infirmiers DE - aides-soignantes ou des accompagnants éducatifs et sociaux - assistants soins en gérontologie - ergothérapeutes - psychomotriciens - agents techniques convenablement formés. <p>Ces difficultés de recrutement sont réelles en raison de la pénurie de ces personnels en région parisienne (liée à une offre importante) et des salaires peu attractifs dans le secteur d'activité notamment en Ile-de-France où le coût de la vie est élevé. De plus, nombreux sont les candidats reçus qui ne souhaitent pas travailler en CDI : ils font le choix de travailler en CDD afin de bénéficier des primes de précarité et de congés payés, gérer leur planning personnel et de leur permettre un éventuel cumul d'emploi.</p> <p>En février 2021, nous déplorons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La Muette : 3 postes AS vacants – 1 poste IDE vacant - Le Chatelet : 9 postes vacants AS – 0,5 ETP de médecin coordonnateur - Les Chenets : 3 ETP d'IDE vacants, 1 ETP d'AS, 1 ETP d'ASG, 0,5 ETP de médecin coordonnateur - Résidence Mosaïque : 0,23 ETP vacant de médecin coordonnateur - Les Acacias : 0,5 ETP vacant de médecin coordonnateur

Un plan d'action est-il en place pour résoudre ces difficultés ?	OUI et NON	<p>Un travail est en cours sur les autres aspects de l'attractivité des établissements (plans de développement des compétences, professionnalisation, améliorations des conditions de travail, attention à la Qualité de Vie et de Santé au Travail...).</p> <p>Accompagnement à la formation des ASH, en partenariat avec des associations d'insertion</p> <p>Partenariat avec Pôle emploi sur l'accompagnement de parcours professionnalisants</p> <p>Accueil de stagiaires en cours de formation AS et IDE</p> <p>Recrutement élargi par le biais de plusieurs sites internet (pôle emploi, staffsanté, ASH...). Le recrutement reste très difficile.</p> <p>Avec des financements complémentaires, le recours à des aides-soignantes en contrat de professionnalisation pourrait être favorisé.</p> <p>Certaines actions doivent pouvoir être menées au niveau des politiques nationales (ratios d'encadrement, attractivité du secteur, rémunérations, conditions de travail, accès aux formations).</p>
Les auxiliaires médicaux qualifiés suivants interviennent-ils dans le ou les établissements ?		
Médecin coordonnateur	OUI/NON	<p>Malheureusement, plusieurs postes sont vacants actuellement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Acacias : depuis le 15/05/2020 aux Acacias - Les Chenets : depuis le 17/12/2020 - Le Chatelet : depuis le 15/01/2021 - Résidence Mosaïque : il y a 0,23 ETP vacant depuis longtemps. <p>De plus, nous constatons malheureusement que de moins en moins de médecins libéraux souhaitent intervenir en EHPAD.</p>

		L'autorisation d'un temps médical supplémentaire pour le suivi médical et les prescriptions des résidents (médecins traitants ou médecins coordonnateurs) serait à envisager.
Psychomotriciens	OUI/NON	<p>Disparités entre les EHPAD du Pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidence Mosaïque : pas de poste autorisé - La Mulette : 0,5 ETP insuffisant par rapport aux besoins - Le Chatelet : 0,5 ETP insuffisant par rapport aux besoins - Les Chênes Verts : 0,4 ETP insuffisant par rapport aux besoins - Les Chenets : 0,5 ETP EHPAD + 0,5 ETP PASA - Les Acacias : 0,6 ETP EHPAD + 0,4 ETP PASA <p>Nous constatons d'importantes difficultés de recrutement. Néanmoins, quand les personnes sont en poste, 0,5 ETP sont très insuffisants par rapport aux besoins des résidents accueillis.</p>
Ergothérapeutes	OUI/NON	<p>Disparités entre les EHPAD du Pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidence Mosaïque : pas de poste autorisé - La Mulette : 1 ETP mais seulement 0,50 financé - Le Chatelet : 0,2 ETP non pourvu - Les Chênes Verts : 0,4 ETP insuffisant par rapport aux besoins - Les Chenets : pas de poste autorisé - Les Acacias : pas de poste autorisé
Psychologues	OUI	<p>Disparités entre les EHPAD du Pôle :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Résidence Mosaïque : 0,5 ETP - La Mulette : 0,6 ETP - Le Chatelet : 0,70 autorisé et financé mais 1 ETP réalisé - Les Chênes Verts : 0,5 ETP - Les Chenets : 0,5 ETP - Les Acacias : 0,6 ETP

		<p>Ces postes sont souvent autorisés et financés à temps partiel. Cela semble insuffisant compte tenu des prises en charges psychogériatriques de plus en plus complexes des personnes âgées accueillies, de la diminution des durées moyennes de séjour des résidents et de toutes les missions qui leur sont confiées (pilotage des projets personnalisés, scoring, animation d'ateliers, accompagnement des résidents en fin de vie, accompagnement des familles, etc).</p>
Faisant-fonction	OUI	<p>Deux situations bien différentes amènent les établissements à faire intervenir des ASH faisant fonction / agents de soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de postes ASD ou AES autorisé et financé est insuffisant, - d'importantes difficultés à recruter du personnel diplômé. <p>Ainsi, aux Chênes Verts, il y a des ASH faisant fonction car le nombre d'ETP autorisés ASD/AES est insuffisant et au Chatelet, il y a des ASH faisant fonction car il y a plusieurs postes ASD/AES vacants.</p>
Autres :	OUI	<p>Des Assistantes Soins en Gérontologie sont formées dans plusieurs EHPAD mais il n'y a pas d'ETP d'ASG autorisés dans les établissements où il n'y a pas de PASA (La Muette, Les Acacias, Résidence Mosaïque).</p> <p>Compte tenu de l'aggravation de la dépendance des résidents en EHPAD, les ASD qualifiés ASG ont des compétences spécialisées et une qualification de plus en plus nécessaire voire indispensable à l'accompagnement des personnes âgées ayant des troubles cognitifs avancés</p> <p>Le financement des ASG serait à prévoir.</p>

3-3 : Fidéliser le personnel et développer une politique de qualité de vie au travail

Questions	Réponses	Commentaires
-----------	----------	--------------

<p>Existe-il une politique de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences ?</p>	<p>OUI</p>	<p>A ce jour, une coordination de la gestion des emplois et des compétences au sein de la direction régionale du Pôle EHPAD IDF est réalisée (favoriser la mobilité entre les établissements du Pôle, cohérence des rémunérations, mutualisation des moyens de formation) mais elle n'est pas formalisée. A l'échelle de la Fondation Diaconesses de Reuilly, le recrutement à la direction générale d'un nouveau DRH et d'une chargée de formation permettra une formalisation, un pilotage et un accompagnement au niveau national de cette politique.</p> <p>Par exemple, aux Acacias, l'analyse de la situation a conduit le directeur à engager en 2019 une politique de promotion de la qualification ASG pour les AS, le but étant de faire monter en compétences les soignants du quotidien afin de préparer les prises en charge de demain. A La Muette, la montée en compétence du personnel est passée par des formations diplômantes. Au Chatelet, certaines réorientations professionnelles sont accompagnées par l'AGEFIPH ou l'OETH.</p>
<p>Existe-il une stratégie de gestion des risques professionnels pilotée par votre structure ?</p>	<p>OUI</p>	<p>Les Documents Uniques d'Evaluation des Risques Professionnels de chaque établissement ont été rédigés. La même trame a été utilisée. La CSSCT a été associée et participe aux évaluations annuelles. Les DUERP ont été mis à jour en mars 2020 avec le risque sanitaire relatif à la COVID 19.</p>
<p>Le(s) établissement(s) dispose(nt)-il(s) d'un pool de remplacement ?</p>	<p>OUI/NON</p>	<p>Les établissements utilisent une plateforme de remplacement du personnel (Hublo). Il s'agit d'un pool à vocation fluctuante en fonction des périodes et aussi des besoins de recrutement. Les établissements disposent également de personnels vacataires qui sont régulièrement sollicités. Ces vacataires ne sont pas mutualisés au niveau du Pôle.</p>
<p>Pour N-2 et N-1, donner le nombre d'ASH en formation VAE AS/AMP/AES et le nombre de diplômées (ensemble des ESMS</p>		<p>Résidence Mosaique : 1 ASH en formation VAE AS a pu valider son diplôme en 2019, 1 AES en cours de formation d'AS en 2021 La Muette : pas de VAE AS en cours – 2 auxiliaires de vie formées AS en 2019 et 2020, 1 formation diplômante AES en 2019, aujourd'hui diplômée</p>

couverts par CPOM) ?		<p>pas de VAE en cours mais 3 formations diplômantes en cours</p> <p>Le Chatelet : 1 VAE AS en 2018-2019, en 2019-2020 : 2 personnes en formation complète AES (pas en VAE) aujourd'hui diplômées, 1 personne en formation complète AS (pas en VAE) aujourd'hui diplômée, en 2021 : 2 personnes devraient partir en VAE AES</p> <p>Les Acacias : VAE AES : 1 (réussite 2019), VAE AS : 3 (pas encore de réussite), 2 projet d'intégration IFAS (2017-2018) sans succès</p> <p>Les Chênes Verts : 1VAE AS et 2 DE AES 2018-</p> <p>Les Chenets : 1 ASH en formation en formation VAE AS (réussite en 2019), 1 personne en formation complète AES (pas en VAE) aujourd'hui diplômée</p> <p>3 ASH en formation VAE AS (en cours),</p>
Pour N-2 et N-1, donner le nombre d'AS en VAE pour intégrer un IFSI et le nombre de diplômées (ensemble des ESMS couverts par CPOM) ?		<p>Résidence Mosaïque : 1 AS en formation en IFSI (2016-2019) : diplôme obtenu en février 2020.</p> <p>La Mulette : -</p> <p>Le Chatelet : 1 AS en formation en IFSI (2016-2019) : diplôme obtenu en 2019 – 2 AS ont déposé une demande en 2021 auprès de leur direction</p> <p>Les Acacias : 1 intégration d'AS en IFSI en 2019.</p> <p>Les Chênes Verts : -</p> <p>Les Chenets : 1 intégration d'AS en IFSI en 2020.</p>

3-4 : Engager une démarche développement durable et responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

Questions	Réponses	Commentaires
Comment intégrez-vous les enjeux du Développement Durable (durabilité à la fois économique, sociale, sociétale et environnementale) dans les projets majeurs de votre structure ?		<p>Des chemins lumineux en LED (détecteurs de présence) ont été installés dans les chambres de plusieurs établissements afin de faciliter le déplacement des résidents autonomes la nuit. Certains établissements ont transformé leur éclairage en LED, une attention est également portée à l'isolation thermique.</p> <p>Les établissements choisissent des prestataires répondant à un cahier de charges RSE par exemple pour des travaux d'entretien ou de maintenance.</p>

	<p>Les entreprises locales sont favorisées.</p> <p>Au Chatelet, la construction du bâtiment en 2012 a respecté les normes BBC (basse consommation énergétique) et une chaudière à granules y a été installée.</p> <p>Le projet de réhabilitation de l'établissement qui va démarrer sera respectueux des nouvelles normes environnementales et veillera aux économies d'énergie. Le ravalement des façades sera réalisé avec une isolation thermique extérieure (étude thermique en cours).</p> <p>Des études seront réalisées sur le changement d'énergie (passer du gaz au photovoltaïque et pompes à chaleur, chaudière à condensation).</p> <p>Des économiseurs d'eau seront installés.</p> <p>L'impact environnemental sera pris en compte dans tous les projets.</p> <p>Afin d'améliorer le capital santé de chacun et le capital environnemental de tous, les sociétés de restauration appliqueront la loi Egalim au 1^{er} janvier 2022 : parts plus importantes de produits locaux, davantage de labels de qualité (Ecolabel pêche durable, Haute Valeur Environnementale...), lutte contre le gaspillage alimentaire, réduction du plastique, diversification des sources de protéines.</p> <p>1 menu bio par semaine est déjà programmé au sein des établissements actuellement, les producteurs sont locaux et les légumes et fruits de saison sont privilégiés.</p> <p>Les établissements essaient d'être respectueux de l'environnement : tri sélectif (cartons, verres), produits de bio nettoyage avec des éco labels, utilisation de machines à vapeur, compostage des déchets verts sur place, valorisation des déchets végétaux...</p> <p>Les enjeux de développement durable sur le volet social sont également travaillés : réflexions sur l'aménagement du temps de travail, les conditions de travail et la pénibilité.</p>
--	--

<p>Comment s'organise votre structure pour gérer ses déchets (DASRI et alimentaires) ?</p>		<p>Tous les établissements disposent de conventions de ramassage et de traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI), assurée par une société spécialisée.</p> <p>Concernant les déchets alimentaires, il n'y a pas de convention spéciale : le ramassage est assuré par un service prestataire géré par la Commune.</p> <p>Néanmoins, plusieurs compostages sur place existent et pourraient être davantage utilisés.</p> <p>Les sociétés de restauration doivent également être attentives aux déchets alimentaires.</p> <p>Les huiles grasses sont collectées.</p> <p>Les cartons/bouteilles et le verre sont recyclés.</p>
--	--	---

3-5 : Développer les mutualisations inter établissements

Questions	Réponses	Commentaires
<p>Les fonctions suivantes sont-elles externalisées ?</p>		
<p>Entretien/Maintenance</p>	<p>OUI</p>	<p>Contrats de maintenance établis pour : les ascenseurs, Systèmes de Sécurité Incendie, désenfumages mécaniques, désenfumages naturels, blocs secours, extincteurs, portes coupe-feu, groupes électrogènes, portes automatiques SAS et parking, climatiseurs, fontaines à eau, téléphonie, assistance informatique, imprimantes/photocopieurs, VMC, dégraissage de hottes, bacs à graisse, chauffage et réseau d'eau chaude sanitaire, enlèvements et incinérations des déchets d'activité de soins à risques infectieux, gaz, électricité, lutte contre les nuisibles, matériels de cuisine et de buanderie, dispositifs médicaux (appels malades, lits, rails, fauteuils, etc...)</p> <p>Toutes les visites obligatoires par un bureau de contrôle certifié</p> <p>Vérifications triennales SSI, vérifications triennales et quinquennales ascenseurs</p>

		<p>Déploiement du logiciel de gestion de la maintenance Gamméo au sein de la Fondation Diaconesses de Reuilly</p> <p>Tous les établissements adhèrent à une ou plusieurs centrales d'achat en fonction de l'historique et des habitudes des établissements. Une réflexion sera menée sur l'harmonisation des centrales d'achat afin d'obtenir les prix les plus compétitifs.</p>
Blanchisserie	OUI/NON	<p>Le traitement du linge plat (draps, serviettes) est externalisé dans tous les établissements.</p> <p>Le linge des résidents est traité soit en interne ou est externalisé (Les Chenets).</p> <p>Une réflexion sur la mutualisation d'un prestataire sera menée.</p>
Restauration	OUI	<p>La restauration est externalisée dans tous les établissements.</p> <p>La Restauration a été mutualisée et un contrat cadre a été signé pour les 6 EHPAD en 2019.</p> <p>Trois établissements insatisfaits en sortiront en 2021.</p>
Autres	OUI	<p>L'infogérance informatique est externalisée et mutualisée au niveau de la Fondation Diaconesses de Reuilly.</p> <p>Les liens avec les établissements sanitaires de la Fondation (SSR La Cité des Fleurs de Courbevoie ou Soins palliatifs Notre-Dame du Lac) pourraient être renforcés.</p>
Des mutualisations d'équipements entre établissements et/ou services sont-elles formalisées ?	NON	A ce jour, il n'y a pas de mutualisation d'équipements entre établissements
Des mutualisations de personnels entre établissements et/ou services sont-elles formalisées ?	OUI	<p>Les fonctions de comptabilité et de ressources-humaines/paye sont mutualisées à la direction régionale du Pôle EHPAD IDF pour les 6 établissements.</p> <p>Plusieurs fonctions sont mutualisées pour tous les établissements et services de la Fondation Diaconesses de Reuilly à la direction générale.</p>

		<p>Un responsable technique est mutualisé entre 2 établissements (Les Chenets et Le Chatelet).</p> <p>Une étude sera menée en vue de la mutualisation d'autres personnels : agent de maintenance supplémentaire ou chauffeur-accompagnateur.</p>
<p>Si vous êtes concerné, décrire votre organisation et plus particulièrement les liens entre le siège de l'organisme gestionnaire et les établissements</p>		<p>La Direction Régionale du Pôle EHPAD IDF de la Fondation a vocation à apporter un appui technique et opérationnel au plus près des établissements.</p> <p>Les locaux de la direction régionale sont situés à Meudon, au sein d'un établissement. Sont centralisés à la direction régionale les services de comptabilité, de ressources humaines et de la paye. Cette organisation demande un engagement des établissements en termes de moyens : des charges communes et des investissements sont répartis sur les budgets des établissements.</p> <p>Les missions stratégiques et politiques et les missions de coordination générale et de contrôle sont conduites par la Direction Générale. Cette organisation renforce les missions opérationnelles au niveau de la Direction Régionale EHPAD IDF. Celle-ci s'organise toujours autour d'une direction et de fonctions supports. La Direction Régionale vient en appui des établissements dans la réalisation de leur mission. Elle joue un rôle charnière entre les établissements et la Direction Générale.</p> <p>Plus concrètement, la répartition des rôles entre Directions Générale et Régionale est la suivante.</p> <p>La direction générale assure :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctions de services auprès des régions et établissements : <ul style="list-style-type: none"> ✓ direction comptable et financière : gestion de la trésorerie fusionnée, détermination des procédures comptables

contrôle de gestion, consolidation annuelle des comptes
montage des dossiers de financement, formation des
personnels

- ✓ direction générale des ressources humaines : contrôle de la
bonne application de la réglementation et harmonisation
des pratiques, animation des instances CSEC et délégation
syndicale (NAO), négociation collective et résolution des
conflits collectifs et individuels, recrutement et supervision
des directeurs et cadres, en appui aux directeurs
régionaux, gestion centralisée du 1 % logement, des fonds
mutualisés de formation et de l'obligation d'emploi des
travailleurs handicapés,
- ✓ direction des systèmes d'information : études des besoins
choix et développement d'applications communes aux
établissements, formation des personnels, gestion du site
internet de la Fondation et des établissements.
- ✓ négociations communes des contrats d'assurances, des
opérations d'audits (Ad'AP, énergie, ...) et d'évaluation
externes,
- ✓ appui aux évaluations qualité interne et à la mise à jour des
outils de la loi 2002-2

- Fonctions institutionnelles :

- ✓ contribution aux travaux du conseil d'administration
rapports au Conseil d'administration et préparation des
décisions du Conseil
- ✓ mise en place de l'organisation générale
- ✓ veille juridique
- ✓ gestion du patrimoine de la Fondation

- Gestion du patrimoine immobilier et suivi des grands travaux
- Animation de la vie de la Fondation et des bénévoles

La direction régionale assure :

- une Direction commune et centralisée des services comptabilité Paie et RH :
 - ✓ Direction :
 - Suivi et développement des projets d'établissement en lien avec les directeurs d'établissement
 - Coordination et accompagnement aux projets et à la gestion des établissements, en application des orientations politiques et stratégiques définies par la direction générale
 - Contrôle la qualité d'accompagnement des résidents accueillis
 - Représentation et relation avec les partenaires institutionnels
 - Assure la continuité de direction en cas de vacance au poste de directeur l'établissement
 - ✓ Service comptabilité/finance :
 - Traitement de l'ensemble de la comptabilité pour le compte des établissements et suivi financier des établissements
 - Suivi budgétaire des établissements
 - Elaboration et appui à la négociation des ERRD et des EPRD/budgets, en lien avec les directeurs d'établissement
 - Mise en place de procédures communes dans le cadre d'une gestion centralisée de la comptabilité et ainsi garantir la continuité du service
 - ✓ Service paie/ressources humaines :
 - Gestion opérationnelle des ressources humaines et suivi de la mise en œuvre dans les établissements dans le respect des règles légales conventionnelles et internes
 - Animation régionale des instances représentatives du personnel (CSE, CSSCT)
 - Elaboration de la paie et des déclarations sociales pour le compte des établissements
 - Gestion administrative et financière de la formation professionnelle

La négociation de ce CPOM régional est l'occasion de reconnaître la direction régionale et de considérer des frais de siège comprenant la direction générale et la direction régionale.

3-6 Projets d'investissement

Questions	Réponses	Commentaires
Des travaux de restructuration, de réaménagement, d'adaptation à la dépendance ou de sécurisation sont-ils prévus ?	OUI	<p>Des travaux de restructuration, de réaménagement, d'adaptation à la dépendance ou de sécurisation sont prévus dans tous les établissements. Ils sont en partie inclus dans les PPIF qui seront à étudier dans les détails.</p> <p>Dans le cadre de ce CPOM, les PPIF actualisés des 6 EHPAD seront soumis pour validation. Les montants des dotations aux amortissements annuelles autorisées seront ajustées aux besoins réels des établissements.</p> <p>Plusieurs projets sont communs aux établissements :</p> <ul style="list-style-type: none">- L'installation de climatisations dans les espaces communs et/ou les couloirs dans les étages (avec les mesures relatives à la distanciation et l'augmentation de la dépendance des résidents accueillis, les personnes âgées circulent moins. Elles restent davantage dans leurs chambres ou les espaces collectifs proche).- L'approche domotique pour répondre à la dépendance (sols lumineux, texture des sols dans les salles de bains, sonorisation des espaces, insonorisation des chambres, détection des déplacements pour l'éclairage de nuit, portes à ouverture automatique pour les chambres, télécommandes pour les lumières et les volets...) est à étudier.- La sécurisation des accès extérieurs (portes, issues de secours) afin d'assurer la sécurité des résidents et éviter les sorties intempestives.

est primordiale.

- Avec l'augmentation de la dépendance, la sécurisation de tous les escaliers est indispensable.
- Certains aménagements sont également prévus comme l'installation de poignées de porte adaptées.

Par ailleurs, des projets sont spécifiques à des établissements, comme Les Chenets ou La Muette, avec l'aménagement d'unités de vie protégée. En effet, les résidents qui présentent de forts troubles du comportement (déambulation importante, agressivité) seraient accueillis dans ces espaces particuliers qui seraient davantage sécurisés. Il s'agit du 1^{er} étage pour La Muette et du 1^{er} étage pour Les Chenets.

A la Muette, des travaux de réaménagement de salles à manger dans les étages sont prévus afin d'adapter la résidence à la dépendance. En effet, les résidents de plus en plus dépendants souhaitent prendre leur repas à l'étage plutôt qu'au rez-de-chaussée.

Les principaux projets en cours/travaux sont les suivants :

La Muette : création de salles à manger dans les étages, réaménagement des espaces au rez-de-chaussée (poste de soins et bureaux administratifs), rénovation des sols et travaux de peinture, climatisation des espaces communs dans les étages, travaux de rénovation des chambres et des salles de bains

Les Chenets : mise en conformité du bâtiment (accessibilité, cuisine, etc), assainissement de l'air, ventilation, mise en conformité électrique, huisseries, création d'une unité de vie protégée à aménager au 1^{er} étage, travaux de peinture, réfection des sols, installation de portes automatiques dans l'entrée, travaux de rénovation des chambres et des salles de bains

Le Chatelet : réhabilitation totale du bâtiment avec extension : chaudières,

	<p>isolation thermique par l'extérieur avec le changement de fenêtres, ravalement, rénovation des chambres, des sols et des salles de bains, mise en place d'un ascenseur technique, création d'espaces collectifs</p> <p>Les Chênes Verts : mise en conformité électrique (cuisine et chambres), réaménagement des espaces intérieurs collectifs (acoustique, sols, lumières, domotique, etc), rénovation des sols et travaux de peinture, climatisation dans les couloirs, mise en conformité de la lingerie, restructuration de l'appartement de fonction direction en vue d'un accueil de jour, travaux d'accessibilité dans les chambres (salles de bains), création d'espaces collectifs dédiés (snoezelen, salle kiné, télé-médecine), travaux de rénovation des chambres et des salles de bains</p> <p>Résidence Mosaïque : accessibilité de l'accueil, rénovation des sols et travaux de peinture, climatisation des couloirs, réaménagement de la lingerie, changement de toutes les canalisations d'eau en PVC, travaux de rénovation des chambres et des salles de bains – changement de propriétaire début 2021 => programme de gros entretien à négocier</p> <p>Les Acacias : rénovation de la lingerie, remplacement du sol du 2ème étage (couloirs + salles à manger)</p>
<p>Le cas échéant, le plan de financement prévoit-il un recours à des subventions en investissement ?</p>	<p>Oui, le recours à des subventions en investissement sera prévu dans les PPI.</p>
<p>Quelles sont les principales observations émises lors de la dernière commission de sécurité et des services vétérinaires pour la cuisine ?</p>	<p>Les principales observations émises lors de la dernière commission de sécurité et des services vétérinaires pour la cuisine sont :</p> <p>Résidence Mosaïque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - commission de sécurité en février 2020 : mettre en place de

consignes d'exploitation et des consignes de sécurité incendie
assurer la formation du personnel en lui enseignant les mesures de
prévention et de sauvegarde propres à assurer la sécurité de
personnes (art. MS 51), revoir le balisage du sous-sol de façon à le
rendre visible dans les conditions normales d'utilisation, ne pas
mélanger les couleurs d'évacuation (vert) et d'interdiction (rouge)
sur les portes des escaliers (notamment) conformément à l'arrêté
du 4/11/1993 relatif à la signalisation de sécurité et de santé au
travail, réaliser l'alarme ascenseur « interne » de façon à la rendre
audible depuis un espace surveillé en permanence (art.AS3§3).

- Inspection des Services vétérinaires pour la cuisine (en mars 2018) :
Maîtrise des risques, satisfaisante.

Les Chênes Verts :

- Inspection des Services vétérinaires pour la cuisine date du
11/06/2018 : Les principales remarques portent sur la vétusté des
équipements et des locaux. Les non-conformités moyennes
relevées étaient dues au non respects des procédures HACCP
(absence de prise des températures des produits finis pendant le
service, absence de prélèvements sur plat témoin) et des consignes
réglementaires (tenue professionnelle incomplète, hygiène des
locaux, manque affichage de la viande bovine). La principale action
corrective a été d'externaliser le service à VITALREST en 2020, de
nouvelles procédures ont été mises en place, ainsi qu'un chef
gérant garant du respect des normes HACCP. La vétusté des locaux
et des équipements demeure.
- Commission de sécurité du 9 avril 2015: L'avis favorable de la
commission prescrit toutefois la vérification de la coupure générale
électrique quelle que soit l'alimentation (EDF ou électrogène) ;
mettre à jour le dossier SSI suite à l'ajout de la DAI dans le local.

La Muette :

- Inspection des Services vétérinaires pour la cuisine (en 2020) : la

lutte contre les nuisibles doit demeurer prioritaire, des non-conformités mineures sur le suivi des températures, le suivi et l'identification des denrées allergènes, l'entretien des locaux.

- Commission de sécurité en 2017 : assurer l'ouverture complète des portes automatiques coulissantes lors d'une détection incendie, celles donnant sur la rue, assurer le non arrêt de l'ascenseur lors d'une détection d'incendie, faire établir un rapport de vérification quinquennal des ascenseurs, maintenir libre et dégagée la voie pompier, assurer la parfaite fermeture des portes ayant fonction d'isolement et de recouplement.

Les Chenets :

- Inspection des Services vétérinaires pour la cuisine (en novembre 2018) : défaut de sectorisation des différentes zones d'activité ne permettant pas de respecter le non croisement des circuits propres et sales, manquements à la maintenance, absence d'affichage de l'origine de la viande bovine, absence d'affichage de la liste des allergènes présents dans les denrées alimentaires, l'hygiène et les équipements du personnel ont fait l'objet d'une non-conformité majeure
- Commission de sécurité en juin 2016 : assurer le bon fonctionnement des blocs bi-fonction, rendre audible l'alarme générale sélective au 4ème étage, assurer la vérification du désenfumage mécanique, identifier la destination de l'ensemble des locaux ainsi que les moteurs de désenfumage situés en toiture, mettre à jour et afficher à proximité du SSI les plans de zones de mise en sécurité, compléter le dossier d'identité du SSI par l'ajout des documents manquants

Le Chatelet :

- Inspection des Services vétérinaires pour la cuisine (20 avril 2018) : Risque de contamination aéroportée dans les officines ouverts
Nettoyage et désinfection des équipements à approfondir

		<p>Mise en place d'un lave-mains pour le personnel</p> <p>Très satisfaisant</p> <ul style="list-style-type: none"> - Commission de sécurité en mars 2018 : demande de rapport de désenfumage plus exhaustif et conclusif, interdire le calage des portes coupe-feu, essais mensuels sur le groupe électrogène, veiller à ne pas stocker dans les zones de circulation de secours, apposer des plans définitifs pour faciliter l'intervention de secours <p>Les Acacias :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Inspection des Services vétérinaires pour la cuisine (juin 2017) : défaut d'enregistrement de la remise en température, absence de plats témoins ou insuffisance de leur grammage, défaut d'entretien et de maintenance des locaux - Commission de sécurité en mai 2018 : supprimer le stockage des poubelles situé à proximité de la conduite et l'organe de coupure gaz, placer le local réserve du PASA sous détection incendie, remédier aux observations des rapports de vérifications réglementaires et des rapports de vérifications périodiques, renforcer le balisage d'accès des escaliers par des panneaux conformes à la norme, isoler le local DASRI par des parois coupe-feu 1 heure et un bloc-portes pare-flammes de degré 1 heure équipé d'un ferme-porte, pratiquer des exercices ayant pour objet d'instruire le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie au moins une fois par semestre, rendre accessibles les tableaux répéteurs d'alarme dans tout l'établissement
Autre		<p>La DGCCRF a visité Le Chatelet en 2017 et Les Chenets et Les Acacias en 2018.</p> <p>Les principales remarques portaient sur la signature des contrats de séjour, le remboursement de la caution dans les 30 jours suivant le décès du</p>

résident, les affichages, preuve de la date de libération de chambre (état des lieux de sortie, remise des clés).

Inspection ARS sur la prise en charge médicamenteuse : Résidence Mosaïque en novembre 2019

La chambre régionale des comptes d'Ile de France a rédigé un rapport sur Le Chatelet en 2019.

3-7 : Veiller au respect des droits des usagers

Questions	Réponses	Commentaires
Les documents de la loi 2002-2 sont-ils mis en place et régulièrement révisés ?	OUI	<p>A part le projet d'établissement, les outils de la loi 2002-2 sont mis en place et régulièrement révisés :</p> <ul style="list-style-type: none">- Contrat de séjour (dernières modifications en cours de validation par le CODIR DG)- Règlement de fonctionnement- Conseil de la Vie Sociale- Livret d'accueil- Charte des droits et libertés de la personne accueillie- Liste des personnes qualifiées <p>Tous les projets d'établissement sont à réécrire.</p>

<p>L'information des usagers sur le droit de désigner une personne de confiance et de recourir à une personne qualifiée est-elle formalisée ?</p>	<p>OUI</p>	<p>L'information des usagers sur le droit de désigner une personne de confiance est formalisée dans le contrat de séjour. L'information des usagers sur le droit de recourir à une personne qualifiée est formalisée dans le règlement de fonctionnement (annexe 1 du contrat de séjour).</p> <p>Ces informations sont abordées et expliquées aux résidents et à leur famille lors de la formalisation de l'admission définitive.</p>
---	------------	---

3-8 : développer une démarche d'offre accessible aux personnes âgées les plus précaires

Questions	Réponses	Commentaires
<p>Le cas échéant, le dispositif d'habilitation partielle à l'aide sociale des établissements privés à but lucratif est-il connu ?</p>	<p>NC</p>	
<p>Le cas échéant, une évolution de l'habilitation 100 % aide sociale est-elle envisagée ?</p>	<p>OUI/NON</p>	<p>Quatre EHPAD sont habilités à l'aide sociale à 100 % : il n'y a pas d'évolution prévue.</p> <p>Deux EHPAD (Les Chenets et Le Chatelet) sont habilités partiellement à l'aide sociale. En fonction des négociations dans le cadre de ce CPOM, pourraient être envisagées :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - une augmentation du nombre de places aide sociale - ou une réhabilitation totale à l'aide sociale. <p>L'analyse précise sera réalisée. En effet, pouvoir accéder à des places habilitées à l'aide sociale correspond à un vrai besoin, en particulier sur le territoire de Meudon.</p> <p>En outre, ce projet sera étudié dans le contexte d'une augmentation des tarifs aide social des Chenets et du Chatelet (tarifs actuels très inférieurs au tarif départemental moyen).</p> <p>Par ailleurs, les établissements ont été sollicités en 2020 par la Mission interface du Samu social de Paris. L'équipe de travailleurs sociaux accompagne des personnes vieillissantes en situation d'exclusion sur Paris et les aide à trouver des solutions (hébergement, soins, etc). Ils sont aussi susceptibles de faire des formations en aval au sein des EHPAD (ou autres) pour sensibiliser les équipes à la prise en charge de ce public particulier. L'adhésion au projet d'institutionnalisation est primordiale et le consentement des personnes toujours recherché.</p>
--	--	--

Proposition d'objectifs axe 3

AXE 3 : Amélioration de la performance de l'établissement et projets d'investissement

	OBJECTIFS PROPOSES	INDICATEURS PROPOSES
--	--------------------	----------------------

<p>3-1 Maintenir la pleine activité dans les établissements et services</p>	<p>Maintenir/atteindre un taux d'occupation des places d'hébergement permanent en EHPAD supérieur à 95%</p> <p>Maintenir/atteindre un taux d'occupation des places d'hébergement temporaire en EHPAD supérieur à 70%</p> <p>Améliorer la communication avec les partenaires (supports de communication, journées portes ouvertes, site Internet, réseaux sociaux...)</p> <p>Augmenter le nombre de places aide sociale dans les EHPAD du 92 ou les réhabiliter à 100 % à l'aide sociale</p>	<p>Taux d'occupation des places d'hébergement permanent en EHPAD supérieur ou égal à 95%</p> <p>Taux d'occupation des places d'hébergement temporaire en EHPAD supérieur ou égal à 70%</p> <p>Nombre de contacts</p> <p>A étudier</p>
<p>3-2 Mettre en adéquation les ressources en personnels et les besoins en soins et dépendance</p>	<p>Pourvoir les postes vacants (médecins coordonnateurs, IDE, ASD/AES/ASG en particulier) en rendant les établissements plus attractifs.</p> <p>Harmoniser les postes d'auxiliaires médicaux qualifiés (ergothérapeutes, psychomotriciens)</p> <p>Lisser sur 5 ans la charge en soins et dépendance par IDE pour les places d'hébergement permanent</p> <p>Lisser sur 5 ans la charge en soins et dépendance par AS/AMP pour les places</p>	<p>Nombre de postes vacants</p> <p>Ratios d'encadrement</p> <p>Nombre de postes autorisés</p> <p>Charge en soins par IDE = $PMP \times \text{capacité autorisée en HP} / \text{nombre d'IDE}$ (4300 points)</p> <p>Charge en dépendance par AS/AMP = $GMP \times \text{capacité autorisée en HP} / \text{nombre d'AS AMP}$ (3200 points)</p>

	<p>d'hébergement permanent</p> <p>Maintenir ou augmenter la présence d'un psychologue</p> <p>Eviter les situations qui obligent les établissements à faire intervenir des ASH faisant fonction / agents de soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le nombre de postes ASD ou AES autorisé et financé est insuffisant, - d'importantes difficultés à recruter du personnel diplômé. <p>Valoriser le diplôme ASG</p> <p>Créer des postes d'infirmiers en pratique avancée (IPA).</p> <p>Développer et pérenniser les partenariats sur l'accompagnement de parcours professionnalisants (Pôle Emploi, ARS)</p> <p>Autoriser un temps médical supplémentaire afin de pallier le manque de médecins libéraux</p>	<p>Ratio psychologue départemental</p> <p>Ratios d'encadrement</p> <p>Nombre de formations réalisées</p> <p>Nombre d'ASG</p> <p>Nombre d'IPA</p> <p>Nombre du nombre de contrats</p> <p>Suivi du plan de formation</p> <p>A étudier</p>
<p>3-3 Fidéliser le personnel et développer une politique de qualité de vie au travail</p>	<p>Rendre les établissements plus attractifs</p> <p>Formaliser une politique de gestion prévisionnelle des métiers et des compétences nationales</p> <p>Stabiliser les équipes afin d'assurer une prise</p>	<p>100 % des postes pourvus</p> <p>Réalisation des investissements</p> <p>Calendrier</p> <p>Taux d'absentéisme des personnels</p> <p>Nombre d'ETP vacants par métier</p>

	<p>en charge de qualité</p> <p>Professionaliser et développer les compétences des salariés</p> <p>Définir une démarche de Qualité de Vie et de Santé au Travail</p>	<p>Taux de rotation des personnels</p> <p>Nombre de diplômes obtenus</p> <p>Nombres de formations réalisées</p> <p>Réalisation du plan d'actions QVST</p> <p>Suivi des indicateurs RH (absentéisme, turn over, suivi des accidents de travail.</p>
<p>3-4 Engager une démarche développement durable et responsabilité sociétale des entreprises (RSE)</p>	<p>Faire respecter les normes environnementales et favoriser les économies d'énergie</p> <p>Limiter les impacts environnementaux</p> <p>Être respectueux de l'environnement (tri sélectif, éco labels, etc)</p> <p>Définir une démarche de Qualité de Vie et de Santé au Travail (pénibilité)</p>	<p>Respect des cahiers des charges</p> <p>Respect des cahiers des charges</p> <p>Mise en œuvre du plan d'actions</p> <p>Suivi des indicateurs RH (absentéisme, turn over, accidents de travail)</p>
<p>3-5 Développer les mutualisations inter établissements</p>	<p>Optimiser des mutualisations supplémentaires : blanchisserie, équipements, personnels.</p> <p>Créer des postes supplémentaires mutualisés (par exemple agent de maintenance) pour renforcer l'équipe et assurer les remplacements pendant les congés</p> <p>Optimiser les contrats de maintenance et de l'énergie, achats de produits consommables (protections, produits d'entretien)</p>	<p>Suivi de l'évolution des charges</p> <p>Nombre d'ETP mutualisés</p> <p>Suivi de l'évolution des charges</p>

	<p>Formations mutualisées au meilleur coût</p> <p>Harmoniser le recours aux centrales d'achat</p> <p>Possibilité de massifier les commandes auprès de groupements d'achats</p> <p>Considérer la gouvernance de la Fondation Diaconesses de Reuilly (régionalisation)</p> <p>Renforcer les liens avec les établissements sanitaires de la Fondation (SSR La Cité des Fleurs de Courbevoie ou Soins palliatifs Notre-Dame du Lac)</p>	<p>Suivi des formations réalisées</p> <p>Suivi de l'évolution des charges</p> <p>Suivi de l'évolution des charges</p> <p>Pourcentage des frais de siège (direction générale et direction régionale)</p> <p>Nombre d'actions réalisées</p>
3-6 Projets d'investissement	<p>Mettre en œuvre les PPI</p> <p>Ajuster les montants des dotations aux amortissements annuelles autorisées aux besoins réels des établissements.</p>	<p>Réalisation des investissements</p> <p>Analyse financière</p> <p>Ratios financiers</p>
3-7 : Veiller au respect des droits des usagers	<p>Recueil du consentement du futur résident</p> <p>Visite préadmission systématique</p> <p>Signature du contrat de séjour</p> <p>Renouveler les projets d'établissement quand nécessaire</p> <p>Participation des résidents et de leur représentant aux réunions concernant leur projet personnalisé</p>	<p>Nombre de consentements recueillis</p> <p>Nombre de visites de préadmission réalisées</p> <p>Nombre de contrats signés</p> <p>Nombre de mise à jour des projets d'établissement</p> <p>Pourcentage de participation des résidents</p> <p>Pourcentage de participation des</p>

	<p>Tenue des réunions de CVS ou autres formes de participation si carence : transmettre les informations nécessaires (budget, etc)</p> <p>Mettre à jour régulièrement les livrets d'accueil</p> <p>Être vigilant à l'affichage des informations obligatoires (charte, personne qualifiée)</p> <p>Veiller à la désignation systématique de la personne de confiance</p> <p>Veiller à la rédaction des directives anticipées</p> <p>Être extrêmement attentif au recueil de la parole des résidents (réunions des résidents, entretiens individuels, enquêtes de satisfaction, tenue des commissions...) et à leur liberté d'exercer leurs droits (vote par exemple)</p> <p>Favoriser la participation des résidents à la vie des établissements</p> <p>Maintien des liens amicaux, familiaux, sociaux entre le résident et ses proches (skype pendant la crise)</p>	<p>représentants</p> <p>Suivi des réunions de CVS</p> <p>Nombre de livrets d'accueil actualisés</p> <p>Nombre de désignations</p> <p>Nombre de directives anticipées</p> <p>Nombre de réunions par an</p> <p>Nombre de commissions par an</p> <p>Nombre d'enquêtes de satisfaction</p>
<p>3-8 : développer une démarche d'offre accessible aux personnes âgées les plus précaires</p>	<p>Augmenter le nombre de places aide sociale dans les EHPAD du 92 ou les réhabiliter à 100 % à l'aide sociale</p> <p>Accueillir des résidents en lien avec la mission</p>	<p>A étudier</p> <p>Nombre de résidents accueillis</p>

	interface du Samu Social de Paris	
--	-----------------------------------	--

Observations générales des autorités de tarification et de contrôle sur l'axe 3

AXE DEPARTEMENT : Prise en charge globale des résidents en termes de locaux, de cadre de vie, de vie quotidienne, de respect des droits des résidents			Observation
1-1 : mise à jour des documents relatifs aux droits des résidents			
Questions	Réponses	Commentaires	
L'établissement a-t-il des documents complets relatifs aux droits des usagers :			

Contrat de séjour	OUI	Mise à jour en 2021 – modèle Fondation Diaconesses de Reuilly (en cours de validation)	
Règlement de fonctionnement	OUI	Annexe 1 du contrat de séjour	
Charte	OUI	Des droits et libertés de la personne accueillie	
Livret d'accueil	OUI	Spécifique à chaque établissement	
Conseil de la Vie Sociale	OUI dans la plupart des établissements	Appel à candidature en cours à Mosaïque - pas de candidats représentants des résidents et des familles à ce jour	
Directives anticipées et personne de confiance	OUI	Dans le contrat de séjour	
Y a-t-il un projet d'établissement EHPAD ?	OUI	A réécrire/mettre à jour	
Quelle est la date de production des évaluations médico- sociales internes et externes		<p>Le Chatelet : Evaluation Interne : 31/07/2014 Evaluation externe : 25/11/2014</p> <p>Les Chenets : Evaluation Interne : 2013 Evaluation externe : 2014</p> <p>Résidence Mosaïque : Evaluation Interne : 01/12/2009 Evaluation externe : 02/01/2013</p> <p>Les Chênes Verts : Evaluation Interne : 01/12/2008 Evaluation externe : 01/07/2014</p> <p>La Muette :</p>	

		<p>Evaluation Interne : 06/2011 Evaluation externe : 16/09/2014</p> <p>Les Acacias : Evaluation Interne : 31/12/2014 Evaluation externe : 15/11/2013</p> <p>La Fondation Diaconesses de Reuilly avait souhaité harmoniser le calendrier des évaluations internes pour tous les établissements. Puis, nous avons été dans l'attente du nouveau référentiel de l'HAS qui est paru début 2021. Le calendrier des évaluations internes va être organisé prochainement.</p> <p>Les évaluations externes seront ensuite programmées.</p>
--	--	---

1-2 : améliorations à apporter au cadre bâti

Questions	Réponses	Commentaires	
A quelle date remonte la construction de votre établissement ?	Les Chenets : 1989 La Muette : 1999 Les Acacias : 2006 Les Chênes Verts : 1995 Résidence Mosaïque : 1998 Le Chatelet : 1964 pour l'Olivier et		

	2013 pour le Figuier		
Consistance de l'hébergement : Chambres individuelles ; nombre, superficie unitaire, Equipement (cabinets de toilette avec douches) Chambres doubles : nombre, équipement, superficie unitaire	<p>Toutes les chambres sont équipées d'un cabinet de toilette et d'une douche.</p> <p>Le Chatelet : 94 chambres individuelles d'environ 20 m². Dans le projet de réhabilitation, l'amélioration de l'accessibilité des salles d'eau sera revu.</p> <p>Les Chenets : 62 chambres individuelles et 12 chambres doubles d'environ 20 m²</p> <p>Résidence Mosaïque : 62 chambres de 22 m²</p> <p>Les Chênes Verts : 43 chambres individuelles de 23 m² et 24 chambres individuelles de 32 m²</p> <p>La Mulette : 76 chambres individuelles de 20 m² et 6 chambres doubles de 35 m², toutes au même tarif.</p> <p>Les Acacias : 72 chambres de 20 m²</p>		
Les locaux collectifs sont-ils suffisants ? Salons de convivialité, salles de restauration, salles de	Le Chatelet : le projet de réhabilitation intègre la création de salles communes (salles de		

réunion

restauration, salles d'activités et/ou de convivialité) qui nécessitent une extension.

Les Chenets : Les locaux collectifs sont suffisants dans l'état actuel du projet d'établissement mais seront amenés à être revus en cas de diversification de l'offre. Ils nécessitent toutefois d'être rénovés. Cela passera par le remplacement des revêtements de sol, la rénovation énergétique et la poursuite du remplacement du mobilier.

Résidence Mosaïque : espaces collectifs limités car de nombreuses personnes âgées en fauteuils roulants

Les Chênes Verts : il n'y a pas suffisamment d'espaces dédiés, manque de salons ou d'espaces collectifs dédiés (salons de repos, salles d'activités loisirs ou kiné), salles de restauration adaptées (lourde dépendance, agitation ou invité), pas de salle de réunion.

La Muette : il manque des salles de restauration dans les étages

Les Acacias : les locaux collectifs sont suffisants

<p>Quels sont les besoins de rénovation ? (sécurité incendie, chaufferie etc rénovation interne)</p>	<p>La Murette : création de salles à manger dans les étages, réaménagement des espaces au rez-de-chaussée (poste de soins et bureaux administratifs), rénovation des sols et travaux de peinture, climatisation des espaces communs dans les étages, travaux de rénovation des chambres et des salles de bains</p> <p>Les Chenets : mise en conformité du bâtiment (accessibilité, cuisine, etc), assainissement de l'air, ventilation, mise en conformité électrique, huisseries, création d'une unité de vie protégée au 1^{er} étage, travaux de peinture, réfection des sols, installation de portes automatiques dans l'entrée, travaux de rénovation des chambres et des salles de bains</p> <p>Le Chatelet : réhabilitation totale du bâtiment avec extension : chaudières, isolation thermique par l'extérieur avec le changement de fenêtres, ravalement, rénovation des chambres, des sols et des salles de bains, mise en place d'un ascenseur technique, création d'espaces collectifs.</p>		

Le projet de réhabilitation intègre la création de salles communes (salles de restauration, salles d'activités et/ou de convivialité) qui nécessitent une extension

Les Chênes Verts : mise en conformité électrique (cuisine et chambres), réaménagement des espaces intérieurs collectifs (acoustique, sols, lumières, domotique, etc), rénovation des sols et travaux de peinture, climatisation dans les couloirs, mise en conformité de la lingerie, restructuration de l'appartement de fonction direction en vue d'un accueil de jour, travaux d'accessibilité dans les chambres (salles de bains), création d'espaces collectifs dédiés (snoezelen, salle kiné, télémedecine), besoin de mises aux normes (thermiques, électriques, accessibilité) et réaménagement des espaces collectifs et privés (salles à manger, salles d'activités, salle kiné, chambres et couloirs) pour mieux accompagner la dépendance grandissante des résidents accueillis, isolation thermique, développement des réseaux informatiques et téléphonie, travaux de rénovation des chambres et des salles de bains

	<p>Résidence Mosaïque : accessibilité de l'accueil, rénovation des sols et travaux de peinture, climatisation des couloirs, réaménagement de la lingerie, changement de toutes les canalisations d'eau en PVC, travaux de rénovation des chambres et des salles de bains - changement de propriétaire début 2021 => programme de gros entretien à négocier</p> <p>Les Acacias : rénovation lingerie, remplacement du sol du 2ème étage (couloir + salles à manger), remplacement de trois moteurs de désenfumage</p>	
<p>Quels sont les besoins d'équipements mobiliers ?</p>	<p>Tous les établissements ont besoin de renouveler leurs équipements mobiliers. Les besoins sont importants.</p> <p>Dans le cadre de ce CPOM, les PPIF actualisés des 6 EHPAD seront soumis pour validation. Les montants des dotations aux amortissements annuelles autorisées seront ajustées aux besoins réels des établissements.</p>	

1-3 : amélioration continue de la qualité de l'hébergement			
Questions	Réponses	Commentaires	
La qualité de la restauration est-elle satisfaisante ? Quelles améliorations ?	<p>La recherche de l'amélioration de la qualité de restauration est continue. Un contrat cadre a été signé en 2019 respectant un cahier des charges strict.</p> <p>Le suivi permanent du respect du cahier des charges amène plusieurs établissements à rechercher un nouveau prestataire.</p>		
Le traitement du linge donne-t-il satisfaction ?	<p>La satisfaction du traitement du linge est différente d'un établissement à l'autre.</p> <p>La recherche de l'amélioration de la qualité du traitement du linge est continue.</p> <p>Elle est évaluée par le respect des normes RABC et le taux de satisfaction des résidents et de leur famille.</p> <p>Des résiliations de contrat avec les sociétés prestataires de linge sont régulièrement réalisées.</p>		
Les prestations hôtelières donnent-elles satisfaction ?	<p>Les prestations hôtelières sont délivrées par des salariés de la Fondation (non externalisées).</p> <p>Une évaluation de la qualité de ces</p>		

	<p>prestations est réalisée par les retours, commentaires ou réclamations des résidents accueillis et de leurs proches (réclamations individuelles ou en CVS), des managers de proximité et de la direction.</p> <p>La recherche de l'amélioration de la qualité des prestations hôtelières est continue.</p> <p>Les ajustements sont réalisés régulièrement et dès que nécessaires.</p>	
<p>Détailler les relations avec les familles</p>	<p>Avant la crise sanitaire de 2020, les familles accédaient librement aux espaces dans l'établissement (chambres et lieux collectifs). Certaines familles passaient rendre visite à leurs parents dans la soirée après le travail.</p> <p>Les relations avec les familles sont généralement cordiales, conviviales avec le personnel de l'établissement qui sait les orienter vers les personnes-ressources en fonction de leurs questions : état de santé des résidents => infirmier/IDEC, déroulement de la journée et alimentation => soignantes....</p> <p>Les familles sont reçues par la direction dès que nécessaire.</p> <p>Les familles sont invitées au bilan du projet personnalisé de leur parent.</p> <p>Une correspondance par la</p>	

messagerie électronique est assurée avec les familles (secrétariat et/ou direction).

Une amélioration de la communication avec les familles via un interface avec le logiciel de soins pourrait être mise en place. Cela permettrait par exemple la diffusion d'un journal de la résidence avec des photographies des activités et des résidents, des informations générales... Cela permettrait également la distribution aux résidents d'un journal personnalisé avec les photographies et les nouvelles transmises par leurs familles.

Le site Internet de la Fondation Diaconesses de Reuilly doit être régulièrement alimenté des nouvelles des établissements : c'est une « fenêtre ouverte » sur la vie au cœur des établissements.

Pendant la crise sanitaire, les directeurs ont transmis une information régulière aux proches et aux familles des personnes âgées accueillies afin de maintenir les liens familiaux ou affectifs.

Sont parfois organisées dans les établissements des réunions des

	<p>familles ou des « petits-déjeuners des familles des résidents » : réunions d'échanges, de réflexion, ... animées par la psychologue, la cadre de santé et la direction.</p>	
<p>Le nettoyage donne-t-il satisfaction ?</p>	<p>Le bionettoyage est réalisé par des salariés de la Fondation (non externalisé). Une évaluation de la qualité du bionettoyage est réalisée par les retours, commentaires ou réclamations des résidents accueillis et de leurs proches (réclamations individuelles ou en CVS), des infirmières hygiénistes lors de leurs visites, des managers de proximité et de la direction. La recherche de l'amélioration de la qualité du nettoyage est continue. Les ajustements sont réalisés régulièrement et dès que nécessaires.</p> <p>Les fournisseurs de produits de bio nettoyage forment régulièrement les salariés aux techniques de bionettoyage.</p>	

Proposition d'objectifs axe départemental

AXE DEPARTEMENT : Prise en charge globale des résidents en termes de locaux, de cadre de vie, de vie quotidienne, de respect des droits des résidents			Obse contr
	OBJECTIFS PROPOSES	INDICATEURS PROPOSES	
1-1 Mise à jour des documents relatifs aux droits des usagers et procédures d'évaluation	Diffuser le nouveau modèle de contrat de séjour actualisé début 2021 (validation du CODIR DG en cours) Réécrire les projets d'établissements Programmer les évaluations internes Programmer les évaluations externes	Calendrier Calendrier Calendrier Calendrier	
1-2 Améliorations du cadre bâti et des installations	Apporter des modifications aux 12 chambres doubles de 20 m ² qui existent aux Chenets. Améliorer les locaux collectifs (salons de convivialité, salles de restauration, salles de réunion). Les PPIF actualisés des établissements seront soumis pour validation. Les montants des dotations aux amortissements annuelles autorisées seront ajustées aux besoins réels des établissements.	A étudier Réalisation des travaux de rénovation et d'aménagement intérieur Enquêtes de satisfaction Réalisation des investissements	

<p>1-3 Amélioration continue de la qualité de l'hébergement</p>	<p>Evaluer la qualité des contrats avec les sociétés prestataires (restauration, linge) régulièrement.</p> <p>Evaluer la qualité des prestations (prestations hôtelières, bionettoyage, accueil, services administratifs...) régulièrement.</p> <p>Améliorer la communication avec les familles via l'interface informatique (Netfamille).</p> <p>Formaliser une politique de Qualité de Vie et de Santé au Travail</p>	<p>Restauration = (prix des consommables/ nombre de journées réalisées)</p> <p>Enquêtes de satisfaction</p> <p>Suivi budgétaire</p> <p>Suivi des écarts par rapport aux contrats</p> <p>Enquêtes de satisfaction Nombre de réclamations</p> <p>Enquêtes de satisfaction auprès des familles</p> <p>Suivi des indicateurs RH (absentéisme, turn over)</p>
--	---	--

Observations générales sur l'axe départemental

ANNEXE 4 : LES OBJECTIFS DU CPOM

Ci-dessous sont listés les objectifs déterminés par le gestionnaire et les autorités de tarification. Ils feront l'objet de contrôles à des fréquences déterminées. Le gestionnaire s'engage à transmettre aux autorités sur demande de celles-ci, en sus des pièces justificatives et preuves permettant de vérifier les indicateurs remontés.

Axe 1 : Diversifier l'offre et renforcer la coordination avec les partenaires sanitaires et sociaux

Objectif 1.1. Mobiliser les ressources sanitaires et médico-sociales du territoire

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement
Tous	Formaliser ou poursuivre un partenariat avec les établissements sanitaires et médico-sociaux du territoire	Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	Convention effective	Budget par fonction
Tous	Développer et mettre en œuvre les conventions de partenariat passées avec la HAD, notamment pour favoriser les alternatives à l'hospitalisation et la mise en place de soins palliatifs	Taux d'hospitalisation en HAD	RAMA	/	Budget par fonction
Tous	Formaliser ou poursuivre un partenariat avec une unité cognitive-comportementale	Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	Convention effective	Budget par fonction

Tous	Formaliser ou poursuivre un partenariat avec une équipe mobile de soins palliatifs	Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	convention effective	Budget p fonction
		Nombre d'interventions de l'équipe mobile de soins palliatifs	RAMA	/	
Tous	Inscrire la structure dans une filière de soins gériatrique territoriale conformément à l'instruction relative à la mise en place d'une démarche de coopération renforcée entre établissements de MCO et les EHPAD	Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	Convention effective	Budget p fonction
		Inscription dans une filière gériatrique	RAMA	Inscription dans la filière effective	
		Participation effective aux réunions organisées	RAMA	Participation effective	
Tous	Développer les coopérations et les échanges avec les établissements médico-sociaux(Résidences autonomie)	Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	convention effective	Budget p fonction
Tous	Sécuriser la prise en charge médicale par plusieurs médecins libéraux	Convention de partenariat formalisée ou actualisée	RAMA	convention effective	Budget p fonction

Objectif 1.2. Renforcer l'accueil temporaire, séquentiel et l'accueil de jour

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement
Etablissements ayant des places HT et AJ autorisées	Communiquer régulièrement auprès des acteurs locaux (médecins libéraux, SSIAD, DAC, PFR, réseaux, SAAD,...) pour améliorer l'attractivité des places d'HT/AJ Paris : favoriser la prise en charge des personnes âgées suivies par la mission Interface du Samu Social	Outils de communication mis en place (plaquette, réunion avec les acteurs locaux...)	Rapport d'activité	/	Budget pérenne fonctionnement

Axe 2 : Simplifier le parcours de vie des personnes et faire évoluer l'accompagnement

Objectif 2.1. Former les personnels, développer les compétences dans toutes les grandes thématiques

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement
Tous	Former l'ensemble du personnel aux différentes thématiques gériatriques et gérontologiques	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/	
		Existence d'un référent	RAMA	Référent désigné	
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant	

Tous	Former les équipes à la thématique "liberté d'aller et venir" et spécifiquement la contention	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/	
		Existence d'un référent	RAMA	Référent désigné	
		Existence d'un protocole sur la contention	/	Protocole existant	
Tous	Former les équipes et mettre en œuvre des actions relatives à la prévention des chutes	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/	
		Existence d'un référent	RAMA	Référent désigné	
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant	
Tous	Former les équipes et mettre en œuvre des actions relatives à la prise en charge des plaies et cicatrises	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/	
		Existence d'un référent	RAMA	Référent désigné	
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant	
Tous	Former les équipes à la détection et à la prise en charge de patients atteints de maladies chroniques (SLA, SEP, parkinson...)	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/	
		Existence d'un référent	RAMA	Référent désigné	

		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant	
Tous	Etablir les principes de la prévention, de la prise en charge de la dénutrition et déshydratation	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/	
		Existence d'un référent	RAMA	Référent désigné	
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant	
Tous	Former à la fin de vie et développer la culture palliative dans l'établissement ou la structure	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/	
		Existence d'un référent	RAMA	Référent désigné	
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant	
Tous	Former régulièrement les équipes aux conduites à tenir en cas d'urgence et aux gestes de soins d'urgence (utilisation des DLU, AFGSU niv 2 - attestation de formation aux gestes et soins d'urgence...)	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/	
		Existence d'un référent	RAMA	Référent désigné	
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant	
Tous	Former les équipes sur les approches non médicamenteuses, les différentes méthodes pédagogiques	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux de professionnels formés	Bilan formation	/	

		Existence d'un référent	RAMA	Référent désigné	
		Existence d'un protocole	RAMA	Protocole existant	
Tous	Développer le parcours de personnels au sein de la structure par la VAE, par le biais de formations internes, par formation continue annuelle en établissement/structure	Nombre de professionnels formés	/	Bilan formation	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux de personnels formés	/	Bilan formation	
		Nombre de professionnels en VAE dans l'établissement	/	Bilan formation	
Tous	Former les équipes à la bientraitance	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne d fonctionnement
Tous	Former les équipes aux EI et EIG	Nombre de professionnels formés	Bilan formation	/	Budget pérenne d fonctionnement

Objectif 2.2. Améliorer la prise en charge individualisée des personnes accompagnées

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement
Tous	Garantir l'exercice et le respect des droits du résident dès son admission	Taux de documents individuels (PPI/PVI) actualisés par an	Rapport d'activité	100%	Budget pérenne d fonctionnement
		Livret d'accueil incluant une charte des droits et libertés et le règlement de fonctionnement	Rapport d'activité	Livret d'accueil rédigé et transmis à 100% des résidents	
		Existence de groupes éthiques et de réflexion	Rapport d'activité	1/an au minimum	

		Mise en œuvre effective du droit à l'intimité (espace, outils, attitudes) dont le respect de la vie affective	Rapport d'activité	/	
		Taux de recueil des directives anticipées	Rapport d'activité	/	
		Taux de résidents ayant désigné une personne de confiance	Rapport d'activité	/	
		Développement de l'accès à la citoyenneté des résidents: nombre de résidents accompagnés dans leurs démarches administratives (exemple : procuration...)	Rapport d'activité	/	
		Nombre de contrats de séjour signés à l'entrée du patient	Rapport d'activité	100%	
Tous	Outils de la loi de 2002	Mettre à jour et en conformité l'ensemble des outils de la loi de 2002	Rapport d'activité	Outils ou documents réalisés et mise en conformité	Budget pérenne d fonctionnement
Tous	Impliquer autant que possible les organismes de tutelles et les tuteurs/curateurs dans la prise en charge de leurs protégés	Bilan annuel des difficultés rencontrées	/	Compte-rendus de réunions Dossiers individuels des résidents	Budget pérenne d fonctionnement
Tous	Proposer aux résidents et à leur famille des moyens d'expression innovants et les informer sur les	Mise en place d'outils type cahier de doléances, boîte à idées, café débat, outils de communication sur le recueil de l'avis des résidents...	Outils utilisés	Rapport d'activité	Budget pérenne d fonctionnement

	moyens de réclamations	Nombre de réunions CVS/an	3*/an minimum	Rapport d'activité	
Tous	Renforcer la collaboration avec les familles des résidents et Développer des actions favorisant la participation des familles dans l'élaboration des projets de prise en charge.	Mise à disposition de lieux et cadre d'accueil pour les familles. Information des familles par courrier sur l'élaboration et l'actualisation des projets de vie	Tous les résidents et leurs familles	Projet d'établissement Rapport d'activité Projets personnalisés individuels Courriers envoyés aux familles. Enquête de satisfaction	Budget pérenne d fonctionnement
Tous	Mise en place d'une démarche de développement du numérique	Mise en place d'outils du numérique pour accompagner les résidents (skype, newsletter...)	Rapport d'activité	/	Budget pérenne d fonctionnement
		Nombre de formations réalisées par le personnel pour accompagner la prise en main des résidents	Rapport d'activité	/	
		Installation du wi-fi dans l'établissement	Rapport d'activité	wi-fi installé	
Tous	Assurer le suivi de la qualité de la restauration	Existence de menus divers et variés en fonction des saisons	Rapport d'activité	Menus variés proposés	Budget pérenne d fonctionnement
		Existence de menus en fonction des besoins médicaux et nutritionnels et respectant les habitudes de vie des résidents, menus de substitution	Rapport d'activité	Menus adaptés	
		Existence d'une commission menu	Rapport d'activité	Commission des menus active	

Tous	Soutenir la participation des résidents dans la vie quotidienne	Mise en place d'outils de stimulation innovants (casques virtuels, activités non médicamenteuses – snozelen,... ;)	Rapport d'activité	Outils utilisés	Budget pérenne d fonctionnement
Tous	Renforcer les moyens d'expression des familles et de soutien des résidents	Réunions thématiques (via Team) proposées par l'établissement aux familles Entretien avec les proches 1 mois après l'admission avec le medco, l'idec, la psychologue	Rapport d'activité	3*/an minimum	Budget pérenne d fonctionnement
Tous	Améliorer l'information des usagers et des familles, notamment concernant la connaissance des mesures de protection juridique	Réunions sur les mesures de protection	Rapport d'activité	1/an minimum	Budget pérenne d fonctionnement
Tous	Faciliter le recours à l'offre de prévention et de gestion des conflits (médiation professionnelle)	Nombre de médiations professionnelles	Rapport d'activité	Diminution du nombre d'EI/EIGG conflits familles	Budget pérenne d fonctionnement
Tous	Proposer une enquête de satisfaction annuelle	Nombre d'enquêtes Exploitation des résultats Mesures correctives	Rapport d'activité CVS	/	/
Tous	Evaluer la qualité et les besoins de la lingerie	Nombre d'enquêtes Exploitation des résultats Mesures correctives	Rapport d'activité	/	/

Tous	Evaluer la qualité et les besoins en matière de Nettoyage et entretien courant des locaux	Nombre d'enquêtes Exploitation des résultats Mesures correctives	Rapport d'activité	/	/
------	---	--	--------------------	---	---

Objectif 2.3. Favoriser l'ouverture des établissements médico-sociaux sur leur environnement

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement
Tous	Utiliser l'outil (répondre et finaliser les demandes d'admissions) ViaTrajectoire pour recevoir et répondre aux demandes d'admission en EHPAD	Taux de demandes Via Trajectoire	Rapport d'activité	100%	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux d'admission	Rapport d'activité	100%	
Tous	Poursuivre l'ouverture de l'établissement sur la cité (lien avec les résidences autonomie proches, mairies, associations, lieux culturels, commerçants etc)	Nombre d'activités réalisées en collaboration avec des intervenants extérieurs (établissements médico-sociaux PA et PHV de proximité, écoles, mairies, théâtres, concerts...)	Rapport d'animation/rapport d'activité	Nb d'activités N+1> année N	Budget pérenne d fonctionnement

Objectif 2.4. Renforcer la sécurité des usagers par la prévention et la gestion des risques individuels

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement
Tous	Poursuivre les actions afin de réduire le risque infectieux, notamment en participant à la campagne de vaccination - sensibilisation des professionnels et des résidents à la vaccination anti-grippale	Existence et mise en application de protocoles	Rapport d'activité interne	Protocoles connus et mis en œuvre	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux de vaccination du personnel	Rapport d'activité	100%	
		Taux de vaccination des usagers	Rapport d'activité	100%	
Tous	Evaluer le circuit du médicament en s'appuyant sur les outils proposés par l'ANAP et l'OMEDIT et mettre en place le plan d'action de sécurisation afférent	Nombre d'autodiagnostic(s) sur la durée du CPOM	Rapport d'activité	2 auto évaluations sur la durée du CPOM	Budget pérenne d fonctionnement
		Mise en œuvre d'un plan d'amélioration du circuit du médicament	RAMA	Le circuit du médicament N<N-1	
Tous	Elaborer et mettre en œuvre la procédure de signalement des événements indésirables : recueil et signalement à l'ARS et au Conseil départemental des dysfonctionnements, analyse et mise en œuvre d'actions correctrices	Nombre de comptes rendus d'analyse des causes	Document GDR	100%	Budget pérenne d fonctionnement
		Nombre de signalements transmis au point focal régional de l'ARS et au CD	Document GDR	/	
		Délai de signalement	Document GDR	/	
		Taux de professionnels formés ou sensibilisés à la procédure EIG/an	Bilan formation	/	

Tous	Mise en œuvre d'une procédure de traitement des réclamations	Existence d'une procédure	Rapport d'activité	Existence et application de la procédure	Budget pérenne d fonctionnement
		Nombre de réclamations/an	Rapport d'activité	Nb de réclamations N+1 < année N 100% des réclamations répondues selon la procédure en mise en place	
Tous	Renforcer les bonnes pratiques d'hygiène	Mise en œuvre des recommandations des IDE hygiéniste du département	RAMA	Evaluation 1 fois par an	Budget pérenne d fonctionnement
EHPAD 92	Prévenir les risques psychosociaux	Mise en place d'actions de prévention : exemples groupe de parole, cellule d'écoute, analyse de la pratique	Rapport d'activité	/	Forfait global dépendance

Axe 3 : Amélioration de la performance de l'établissement et projets d'inv

Objectif 3.1. Maintenir la pleine activité dans les établissements et services

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement
Tous	Maintenir/atteindre un taux d'occupation des places d'hébergement permanent en EHPAD supérieur à 95%	Taux d'occupation des places d'hébergement permanent en EHPAD supérieur ou égal à 95%	Rapport d'activité ERRD TDB	TO 95%	Budget pérenne d fonctionnement
-établissement ayant des places HT autorisées	Maintenir/atteindre un taux d'occupation des places d'hébergement temporaire en EHPAD supérieur à 70%	Taux d'occupation des places d'hébergement temporaire en EHPAD supérieur ou égal à 70%	Rapport d'activité ERRD TDB	TO 70%	Budget pérenne d fonctionnement
Seine-Et-Marne	Favoriser l'admission de résidents Seine-et- Marnais	Nombre de Seine-et- marnais présents	EPRD ERRD	TO 70 %	Financement pérenne de fonctionnement

Seine-et-Marne	assurer l'équilibre financier	nombre de réunions pour la formalisation et le suivi de ce document	EPRD ERRD	Dresser un plan de retour à l'équilibre	mesures de financement envisagées dans le cadre du plan de retour à l'équilibre
EHPAD LA MUETTE (75)	Objectiver les besoins en termes de places habilitées à l'aide sociale puis le cas échéant lors du dialogue de gestion fixer un objectif d'occupation de ces places. L'établissement réaffirme son attachement aux priorités d'admission en ce sens	% nombre de bénéficiaires de l'aide sociale/ places habilitées Définition des filières de recrutement et travail avec la M2A	À renseigner le cas échéant lors du dialogue de gestion	A définir avec le gestionnaire	Budget pérenne de fonctionnement

Objectif 3.2. Mettre en adéquation les ressources en personnels et les besoins en soins et dépendance

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement
Tous	Lisser sur 5 ans, en fonction de la convergence tarifaire, la charge en soins et dépendance pour les personnels soins (hébergement permanent uniquement)	Charge en soins par IDE	ERRD	<4300	Budget pérenne de fonctionnement

tous	Lisser sur 5 ans, en fonction de la convergence tarifaire, la charge en soins et dépendance pour les personnels soins (hébergement permanent uniquement)	Charge en dépendance par AS/AMP	ERRD	<3200	Budget pérenne d fonctionnement
EHPAD La Muette (75)	Assurer une évaluation systématique des résidents par un psychologue et assurer une prise en charge individuelle des résidents le nécessitant	Taux d'encadrement	ERRD	1 ETP pour l'EHPAD	Budget pérenne d fonctionnement
EHPAD La Muette (75)	Garantir un taux d'encadrement minimum de 0,22 ETP AS/AMP par résident	Taux d'encadrement	ERRD		Budget pérenne d fonctionnement
EHPAD La Muette (75)	Garantir un taux d'encadrement minimum de 0,05 ETP IDE par résident	Taux d'encadrement	ERRD		Budget pérenne d fonctionnement

EHPAD 92	Garantir un taux d'encadrement de psychologue minimum	Taux d'encadrement	Rapport d'activité ERRD	1ETP pour 80 lits	Forfait global dépendance
----------	---	--------------------	--------------------------------	-------------------	---------------------------

Objectif 3.3 Fidéliser le personnel et développer une politique de qualité de vie au travail

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement
Tous	Stabiliser les équipes afin d'assurer une prise en charge de qualité	Nombre d'arrêts de travail	Bilan social/rapport d'activité	Nombre d'arrêts de travail n<n-1	Budget pérenne d fonctionnement
		Taux d'absentéisme	TDB Indicateur: 2Re3.3	10%	
		Nombre d'ETP vacants par profession	Bilan social/rapport d'activité	/	
		Nombre de faisant fonction	Rapport d'activité	Nombre de faisant fonction n<n-1	
		Existence d'un accord QVT	Rapport d'activité	Existence effective	
Tous	Favoriser l'apprentissage et améliorer l'accueil des nouveaux arrivants/vacataires	Mise en place d'outils "nouveaux arrivants" (type livret d'accueil, journée d'intégration, parrainage...)	Rapport d'activité	Outils mis en place	Budget pérenne d fonctionnement

tous	Favoriser l'insertion socio-professionnelle dans les métiers de la dépendance : - dispositif départemental "Tutorat" en suite du parcours CLAP (Compétences Linguistiques vers l'Autonomie Professionnelle) et d'autres dispositifs départementaux d'insertion - extension du dispositif "Tutorat" aux publics accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	Partenariat avec le dispositif Tutorat CLAP	Rapport d'activité	Partenariat effectif	Budget pérenne d fonctionnement
Tous	Développer et mobiliser la clause sociale pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi	Partenariat avec le dispositif PADIE	Rapport d'activité	Partenariat effectif	Budget pérenne d fonctionnement
EHPAD La Mulette (75)	Accueillir et former des apprentis AS/AMP psychomotriciens et autres, encadrés obligatoirement par des professionnels diplômés Ces apprentis ne doivent pas être comptabilisés dans les effectifs des établissements	Nombre d'apprentis accueillis/an et par catégorie de poste	Rapport d'activité	Partenariat effectif	Budget pérenne d fonctionnement

EHPAD La Mulette (75)	Mettre en place l'analyse des pratiques et des groupes de paroles par un psychologue	Nombre de séances d'analyse des pratiques/an Nombre et fonction des personnels ayant participé	Rapport d'activités et Plan de formation ERRD	4 séances d'analyse des pratiques/an	Budget pérenne d fonctionnement
Tous	Développer les actions de prévention des troubles musculo-squeletiques, prévenir les RPS et développer les actions de QVT	Matériel diminuant l'effort physique installé, rails de transferts, lève-malades	Rapport d'activité	Installation effective	Budget pérenne d fonctionnement
		Nombre de personnels formés aux gestes et postures, sensibilisation aux TMS...	Rapport d'activité	/	

Objectif 3.4. Engager une démarche développement durable et responsabilité sociale des entreprises

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement
Tous	Réduire la consommation énergétique des bâtiments (instauration de détecteurs de présence, de LED, d'équipements basse consommation etc)	Diminution de la consommation électrique	Rapport d'activité	Consommation électrique n<n-1	Budget pérenne d fonctionnement

Tous	Développer une alimentation durable (denrées de saison, locales etc) et limiter le gaspillage alimentaire	Achat/prestation de denrées durables	Rapport d'activité	Achat/prestation de denrées durables n>n-1	Budget pérenne d fonctionnement
Tous	Développer la végétalisation des bâtiments	Création d'espaces végétalisés	Rapport d'activité	Création effective	Budget pérenne d fonctionnement
EHPAD la Mulette (75)	Développer les partenariats avec les champs de l'insertion et du handicap en travaillant par exemple avec les missions locales, les ESAT et les entreprises adaptées pour favoriser la qualification et l'accès à l'emploi. Intégrer des travailleurs en situation de handicap	Réflexion à inscrire dans le nouveau projet d'établissement Nombre de partenariats	DOETH (déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés)	Atteinte du seuil légal de 6% pour les travailleurs en situation de handicap	Budget pérenne d fonctionnement

Objectif 3.5. Développer les mutualisations inter établissement

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement
Tous	Mettre en œuvre une politique de partenariat et de mutualisation	Mutualisation des fonctions supports	Rapport d'activité	Effectivité de la mutualisation	Budget pérenne d fonctionnement
		Inscription dans une centrale d'achat ou rechercher des regroupement d'achats afin de bénéficier des services au moindre cout		Inscription effective dans une centrale d'achat	
		Pool de remplacement existant	Rapport d'activité	Effectivité du pool de mutualisation	

Objectif 3.6 Projets d'investissement

Etablissement(s) et/ou service(s)	Action Engagement	Indicateur	Source	Cible	Financement
Tous	Mettre en œuvre le projet immobilier validé par les autorités	Réalisation du projet immobilier	Visite de conformité	Réalisation effective du projet immobilier	Budget pérenne d fonctionnement
Tous	Assurer le (re)mise aux normes/conformité de l'établissement permettant notamment l'adaptation à la dépendance	Mise aux normes effective (PV de conformité de la Commission de Sécurité Incendie, visite de conformité...)	Rapport d'activité	Mise aux normes effective	Budget pérenne d fonctionnement
		Accessibilité du bâtiment garantie	Rapport d'activité	Garantie de l'accessibilité du	

				bâtiment effective	
		Acacias 77 :amélioration de l'aménagement interne : décoration, espaces de convivialité	Rapport d'activité	Réalisation effective	
		Adaptation des locaux à la dépendance	Rapport d'activité	Adaptation effective des locaux à la dépendance	
Tous	Organiser le renouvellement du mobilier de l'établissement	Renouvellement du mobilier	Rapport d'activité	Renouvellement effectif du mobilier	Budget pérenne d fonctionnement

ANNEXE 5 : Le Plan Global de Financement (PGFP)

* PGFP de l'année de négociation du CPOM, soit 2021, transmis via la plateforme Import EPRD

Le PGFP de l'EHPAD Le Châtelet et celui du Chenets ne sont intégrés dans ce document, car ce sont des EPRD simplifiés

Pour la Seine et Marne ce document doit être conforme à l'EPRD validé ; les chiffres de 2027 sont hors CPOM et ne sont pas à valider

		Plan global de financement pluriannuel (PGFP)			
		2020	2021	2022	2023
C R P consolidés	Produits				
	Groupe I : Produits de la tarification	3 705 306,18 €	3 782 344,00 €	3 808 019,00 €	3 800 889,00 €
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Groupe II : Autres produits d'exploitation	173 337,36 €	18 000,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
	<i>(*) Dont produits du compte 70</i>	11 902,61 €			
	Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	163 776,24 €	0,00 €	23 855,00 €	309 309,00 €
	Total des produits (1)	4 042 419,78 €	3 800 344,00 €	3 849 874,00 €	3 800 198,00 €
	<i>Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)</i>	3 934 230,19 €	3 800 344,00 €	3 826 019,00 €	3 800 889,00 €
Charges					

Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens FON

Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	458 669,33 €	546 850,00 €	549 975,00 €	120
(*) Dont achats stockés et variation des stocks	0,00 €			
Groupe II : Charges afférentes au personnel	2 582 204,80 €	2 546 263,00 €	2 565 259,00 €	413
Groupe III : Charges afférentes à la structure	857 334,81 €	707 232,00 €	702 129,20 €	017
(*) Dont charges non décaissables	130 499,63 €			
Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3	504 579,52 €	450 683,00 €	452 938,00 €	203
Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses	182 333,90 €	120 629,00 €	121 232,00 €	838
Total des charges (2)	3 898 208,94 €	3 800 345,00 €	3 817 363,20 €	550
(*) Dont charges des comptes 60 à 62	1 158 540,31 €	1 174 179,00 €	1 198 555,00 €	119
(*) Dont charges des comptes 63 et 645 à 647	751 325,51 €	832 001,00 €		
Résultat prévisionnel (1) - (2)	144 210,84 €	-1,00 €	32 510,80 €	647

(FRE) Résultat prévisionnel	144 210,84 €	-1,00 €	32 510,80 €	647
Flux internes (charges) (+)	130 499,63 €	135 633,00 €	127 959,20 €	976
(FRI) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	110 031,35 €	135 633,00 €	127 959,20 €	976
(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	10 748,28 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	9 720,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Flux internes (produits) (-)	108 189,59 €	0,00 €	23 855,00 €	309
(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	10 194,00 €	0,00 €	23 855,00 €	309
(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0

(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	97 995,59 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle	166 520,88 €	135 632,00 €	136 615,00 €	315
Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	99 837,35 €	135 633,00 €	104 104,20 €	667
Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	66 683,53 €	-1,00 €	32 510,80 €	647

(*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.

	2020	2021	2022	2023
Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)	-69 931,49 €	675 633,00 €	204 104,20 €	667
CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)	99 837,35 €	135 633,00 €	104 104,20 €	667
Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)	19 539,74 €	0,00 €	0,00 €	0
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687/ ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Subventions d'investissement (comptes 13)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an	286,42 €	0,00 €	0,00 €	0
FRI Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	540 000,00 €	100 000,00 €	0
Autres	-189 595,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Diminution des financements stables d'investissement de la période =(6)	279 921,15 €	162 458,00 €	156 193,00 €	954
Fonds propres et réserves (ESSMS privés) – Réduction - (sauf compte 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)	25 547,77 €	25 583,00 €	21 193,00 €	7 9
Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Acquisition d'immobilisations :	97 308,38 €	136 875,00 €	135 000,00 €	000

	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Agencements de terrains	3 668,40 €	0,00 €	0,00 €	0
	Constructions	73 290,73 €	136 875,00 €	135 000,00 €	000
	Installations techniques matériel et outillage	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Autres immobilisations corporelles	3 150,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Immobilisations financières	17 199,25 €	0,00 €	0,00 €	0
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Autres	157 065,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Variations du FRI (5) - (6) = (7)	-349 852,64 €	513 175,00 €	47 911,20 €	286
	FRI initial (8)	-94 786,33 €	-444 638,97 €	68 536,03 €	447
	FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)	-444 638,97 €	68 536,03 €	116 447,23 €	160
FRE	Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)	392 281,53 €	168 417,00 €	32 510,80 €	647
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRE =(4)	66 683,53 €	-1,00 €	32 510,80 €	647
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Autres	325 598,00 €	168 418,00 €	0,00 €	0
	Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)	0,00 €	34 518,00 €	0,00 €	0
	Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Affectation des résultats à l'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Autres	0,00 €	34 518,00 €	0,00 €	0
	Variations du FRE (10) - (11) = (12)	392 281,53 €	133 899,00 €	32 510,80 €	647

FRE initial (13)	368 109,12 €	760 390,65 €	894 289,65 €	800
FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)	760 390,65 €	894 289,65 €	926 800,45 €	448

FRNG	Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)	42 428,89 €	647 074,00 €	80 422,00 €	9 30
	FRNG initial = (16)	273 322,79 €	315 751,68 €	962 825,68 €	247
	Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)	315 751,68 €	962 825,68 €	1 043 247,68 €	608

	2020	2021	2022	2023	
BFR	Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	221 481,40 €	0,00 €	0,00 €	0
	Augmentation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Augmentation des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	57 994,98 €	0,00 €	0,00 €	0
	Autres augmentations du BFR	163 486,42 €	0,00 €	0,00 €	0
	Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	596 114,51 €	50 000,00 €	50 000,00 €	000
	Diminution des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Diminution des créances (effet volume ou prix)	596 114,51 €	50 000,00 €	50 000,00 €	000
	Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Autres diminutions du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	<i>Variations du BFR = (18) - (19) = (20)</i>	-374 633,11 €	-50 000,00 €	-50 000,00 €	000
	BFR initial (21)	396 920,44 €	22 287,33 €	-27 712,67 €	712
	BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	22 287,33 €	-27 712,67 €	-77 712,67 €	712
T	<i>Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)</i>	417 062,00 €	697 074,00 €	130 422,00 €	361
	Trésorerie Initiale = (24)	-123 597,65 €	293 464,35 €	990 538,35 €	960
	Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	293 464,35 €	990 538,35 €	1 120 960,35 €	321
	Variations des financements à court terme = (26)	-124 116,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	293	990	1 121	

750,77 €	824,77 €	246,77 €	607
----------	----------	----------	-----

Contrôle cohérence
avec l'onglet "Bilan
Financier" :

FRNG (montant inscrit en D96 du PGFP) :	OK
Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP):	OK

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios

Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1688) à plus d'un an	201 359,69 €	175 776,69 €	154 583,69 €	629
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169	114 698,17 €	0,00 €	0,00 €	0
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)	114 698,17 €	0,00 €	0,00 €	0
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	311 354,64 €	0,00 €	0,00 €	0
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	2 067 679,97 €	2 204 554,97 €	2 339 554,97 €	554
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)				
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	2 067 679,97 €	2 204 554,97 €	2 339 554,97 €	554
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	1 474 657,01 €	1 610 290,01 €	1 738 249,21 €	225
Mesures correctives le cas échéant				
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	1 474 657,01 €	1 610 290,01 €	1 738 249,21 €	225

RATIOS	Taux d'endettement (< 50%)	27,83%	0,00%	0,00%	0
	Durée apparente de la dette (< 10 ans)	0,52	1,30	1,13	
	CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (>1)	-1,87	5,30	6,45	
	Trésorerie en jours (automatisation qui sera réalisée ultérieurement)				
	Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	4,23%	3,57%	3,57%	3
	Taux de vétusté global des immobilisations (1)	71,32%	73,04%	74,30%	76
	Marge brute d'exploitation	150 855,99 €	135 919,00 €	136 615,00 €	315

Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	3,89%	3,58%	3,57%	3
---	-------	-------	-------	---

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notam

Plan global de financement pluriannuel (PGFP)

		2020	2021	2022	2023
C R P consolidés	Produits				
	Groupe I : Produits de la tarification	4 674 908,86 €	4 751 819,00 €	4 783 096,00 €	4 783 130,00 €
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Groupe II : Autres produits d'exploitation	89 568,12 €	16 435,00 €	20 435,00 €	20 435,00 €
	<i>(*) Dont produits du compte 70</i>	20 672,64 €			
	Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	107 751,47 €	3 699,00 €	0,00 €	0,00 €
	Total des produits (1)	4 872 228,45 €	4 771 953,00 €	4 803 531,00 €	4 783 565,00 €
	<i>Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)</i>	4 826 366,60 €	4 768 254,00 €	4 803 531,00 €	4 783 565,00 €
	Charges				
	Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	731 822,53 €	874 717,00 €	879 338,00 €	879 985,00 €
	<i>(*) Dont achats stockés et variation des stocks</i>	0,00 €			
	Groupe II : Charges afférentes au personnel	2 784 978,58 €	2 939 503,00 €	2 961 164,00 €	2 961 003,00 €
	Groupe III : Charges afférentes à la structure	944 242,17 €	957 733,00 €	962 582,00 €	962 466,00 €

(*) Dont charges non décaissables	129 382,96 €			
Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3	531 314,58 €	644 595,00 €	647 813,00 €	055
Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses	217 989,18 €	169 364,00 €	170 210,00 €	061
Total des charges (2)	4 461 043,28 €	4 771 953,00 €	4 803 084,00 €	454
(*) Dont charges des comptes 60 à 62	1 291 551,29 €	1 586 223,00 €	1 615 723,00 €	451
(*) Dont charges des comptes 63 et 645 à 647	942 223,50 €	1 034 631,00 €		
Résultat prévisionnel (1) - (2)	411 185,17 €	0,00 €	447,00 €	111

(FRE) Résultat prévisionnel	411 185,17 €	0,00 €	447,00 €	111
Flux internes (charges) (+)	129 382,96 €	143 774,00 €	144 559,00 €	350
(FRI) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	115 502,96 €	143 774,00 €	144 559,00 €	350
(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	13 880,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Flux internes (produits) (-)	45 861,85 €	3 699,00 €	0,00 €	0
(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	3 669,40 €	3 699,00 €	0,00 €	0
(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRI) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	29 192,45 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	13 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0
(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0

Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle	494 706,28 €	140 075,00 €	145 006,00 €	461 350,00 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	82 641,11 €	140 075,00 €	144 559,00 €	350 000,00 €
Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	412 065,17 €	0,00 €	447,00 €	111 000,00 €

(*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.

	2020	2021	2022	2023
Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)	669 908,34 €	336 273,00 €	471 788,00 €	350 000,00 €
CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)	82 641,11 €	140 075,00 €	144 559,00 €	350 000,00 €
Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)	141 877,82 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687/ ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	196 198,00 €	327 229,00 €	0,00 €
Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement (comptes 13)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Comptes de liaison investissement (établissements privés)	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autres	445 089,41 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Diminution des financements stables d'investissement de la période =(6)	468 981,36 €	216 000,00 €	130 000,00 €	150 000,00 €
Fonds propres et réserves (ESSMS privés) – Réduction - (sauf compte 106)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Acquisition d'immobilisations :	63 432,95 €	216 000,00 €	130 000,00 €	150 000,00 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Installations techniques matériel et outillage	47 466,55 €	216 000,00 €	130 000,00 €	150 000,00 €
Autres immobilisations corporelles	15 341,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Immobilisations financières	625,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Autres	405 548,41 €	0,00 €	0,00 €	0
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Variations du FRI (5) - (6) = (7)	200 926,98 €	120 273,00 €	341 788,00 €	800
	FRI initial (8)	-449 923,06 €	-248 996,08 €	-128 723,08 €	064
	FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)	-248 996,08 €	-128 723,08 €	213 064,92 €	264
	Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)	412 065,17 €	0,00 €	447,00 €	111
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRE =(4)	412 065,17 €	0,00 €	447,00 €	111
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)	69 015,68 €	196 198,00 €	327 229,00 €	0
	Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Affectation des résultats à l'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	196 198,00 €	327 229,00 €	0
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
	Autres	69 015,68 €	0,00 €	0,00 €	0
	Variations du FRE (10) - (11) = (12)	343 049,49 €	-196 198,00 €	-326 782,00 €	111
	FRE initial (13)	703 748,89 €	1 046 798,38 €	850 600,38 €	818
	FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)	1 046 798,38 €	850 600,38 €	523 818,38 €	929
	Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)	543 976,47 €	-75 925,00 €	15 006,00 €	689
	FRNG initial = (16)	253 825,83 €	797 802,30 €	721 877,30 €	883

		797	721	736	194
Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)		802,30 €	877,30 €	883,30 €	
		2020	2021	2022	2023
BFR	Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	145 520,65 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Augmentation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Augmentation des créances (effet volume ou prix)	50 674,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	94 846,25 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres augmentations du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	470 185,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Diminution des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Diminution des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Augmentation des dettes fournisseurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres diminutions du BFR	470 185,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	<i>Variations du BFR = (18) - (19) = (20)</i>	-324 664,73 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	BFR initial (21)	-514 503,05 €	-839 167,78 €	-839 167,78 €	-839 167,78 €
	BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	-839 167,78 €	-839 167,78 €	-839 167,78 €	-839 167,78 €
	Tr	<i>Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)</i>	868 641,20 €	-75 925,00 €	15 006,00 €
Trésorerie Initiale = (24)		768 328,88 €	1 636 970,08 €	1 561 045,08 €	1 576 362,08 €
Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)		1 636 970,08 €	1 561 045,08 €	1 576 051,08 €	362,08 €
Variations des financements à court terme = (26)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	1 636 970,08 €	1 561 045,08 €	1 576 051,08 €	362,08 €	



Contrôle cohérence
avec l'onglet "Bilan
Financier" :

FRNG (montant inscrit en D96 du PGFP) :	OK
Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP):	OK

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios

Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1688) à plus d'un an	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	388 088,20 €	0,00 €	0,00 €	0
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	2 422 064,43 €	2 638 064,43 €	2 768 064,43 €	214
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)				
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	2 422 064,43 €	2 638 064,43 €	2 768 064,43 €	214
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	2 125 837,83 €	2 269 611,83 €	2 414 170,83 €	520
Mesures correctives le cas échéant				
Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	2 125 837,83 €	2 269 611,83 €	2 414 170,83 €	520

RATIOS	Taux d'endettement (< 50%)	0,00%	0,00%	0,00%	0
	Durée apparente de la dette (< 10 ans)	0,00	0,00	0,00	
	CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (>1)	0,00	0,00	0,00	
	Trésorerie en jours (automatisation qui sera réalisée ultérieurement)				
	Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)	10,25%	2,94%	3,02%	3
	Taux de vétusté global des immobilisations (1)	87,77%	86,03%	87,22%	87
	Marge brute d'exploitation	498 372,11 €	140 075,00 €	145 006,00 €	461
	Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants	10,46%	2,94%	3,02%	3

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment les acquisitions de biens immobilisés en fin d'année).

Plan global de financement pluriannuel (PGFP)

		2020	2021	2022	2023
CRP consolidés	Produits				
	Groupe I : Produits de la tarification	6 172 624,15 €	6 190 468,00 €	6 231 115,00 €	6 231 063,00 €
	<i>Dont aides ponctuelles par dotations non reconductibles</i>	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Groupe II : Autres produits d'exploitation	350 604,03 €	38 404,00 €	38 404,00 €	404,00 €
	<i>(*) Dont produits du compte 70</i>	28 841,28 €			
	Groupe III : Produits financiers, exceptionnels et non encaissables	221 192,87 €	38 786,00 €	37 534,00 €	984,00 €
	Total des produits (1)	6 744 421,05 €	6 267 658,00 €	6 307 053,00 €	6 307 451,00 €
	<i>Dont produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)</i>	6 598 790,29 €	6 228 872,00 €	6 269 519,00 €	6 269 467,00 €
	Charges				
	Groupe I : Charges afférentes à l'exploitation courante	956 707,16 €	1 096 701,00 €	1 102 631,00 €	1 102 596,00 €
	<i>(*) Dont achats stockés et variation des stocks</i>	0,00 €			
	Groupe II : Charges afférentes au personnel	4 021 419,95 €	4 015 364,00 €	4 044 572,00 €	4 044 017,00 €
	Groupe III : Charges afférentes à la structure	1 406 171,14 €	1 155 591,00 €	1 198 314,76 €	1 198 549,80 €
	<i>(*) Dont charges non décaissables</i>	218 915,84 €			
	<i>Dont charges des comptes 61 et 62 du groupe 3</i>	707 949,40 €	668 883,00 €	647 228,00 €	647 591,00 €
	<i>Dont charges des comptes 63 à 65 du Groupe 3 des dépenses</i>	382 973,96 €	315 468,00 €	317 045,00 €	317 630,00 €
	Total des charges (2)	6 384 298,25 €	6 267 656,00 €	6 345 517,76 €	6 345 162,80 €

(*) Dont charges des comptes 60 à 62	1 697 460,16 €	1 766 869,00 €	1 751 144,00 €	1 472,00 €
(*) Dont charges des comptes 63 et 645 à 647	1 344 370,02 €	1 485 851,00 €		
Résultat prévisionnel (1) - (2)	360 122,80 €	2,00 €	-38 464,76 €	711,8

CAF	(FRE) Résultat prévisionnel	360 122,80 €	2,00 €	-38 464,76 €	711,8
	Flux internes (charges) (+)	218 915,84 €	171 240,00 €	234 041,76 €	328,8
	(FRI) Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	(FRI) Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	190 951,18 €	171 240,00 €	234 041,76 €	328,8
	(FRI) Dotations aux provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	(FRI) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/68748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	(FRI) Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/68921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	(FRE) Autres dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	(FRE) Reports en fonds dédiés (sauf c/68921) - ESSMS privés	24 964,66 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Flux internes (produits) (-)	145 630,76 €	38 786,00 €	37 534,00 €	984,0
	(FRI) Reprises sur provisions réglementées impactant le FRI	0,00 €	7 799,00 €	7 838,00 €	7 877
	(FRI) Reprises sur amortissements, autres provisions et dépréciations impactant le FRI (dont c/78748)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	(FRI) Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	24 592,16 €	30 987,00 €	24 673,00 €	755,0
	(FRI) Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	(FRI) Produits des cessions d'éléments d'actif	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	(FRI) Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (c/78921) - ESSMS privés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	(FRE) Reprises sur autres provisions et dépréciations	67 535,08 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	(FRE) Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (sauf c/78921) - ESSMS privés	49 703,52 €	0,00 €	5 023,00 €	3 352
	Capacité (+) / Insuffisance (-) d'autofinancement prévisionnelle	433 407,88 €	132 456,00 €	158 043,00 €	633,0
	Dont part affectant le fonds de roulement d'investissement FRI = (3)	162 559,02 €	132 454,00 €	201 530,76 €	696,8
Dont part affectant le fonds de roulement d'exploitation FRE = (4)	270 848,86 €	2,00 €	-43 487,76 €	063,8	

(*) : Les lignes précédées d'un astérisque, qui servent à collecter des données intermédiaires nécessaires au

calcul d'indicateurs pour l'année N-1 uniquement, peuvent être masquées.

		2020	2021	2022	2023
FRI	Augmentation des financements stables d'investissement de la période = (5)	339 120,91 €	422 454,00 €	391 530,76 €	2 696,81 €
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRI = (3)	162 559,02 €	132 454,00 €	201 530,76 €	2 696,81 €
	Réserves et excédents affectés à l'investissement (ESSMS pub.: 10682 / ESSMS priv.: 106852)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687/ ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves)	1 981,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Subventions d'investissement (comptes 13)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Emprunts et dettes assimilées (comptes 16) à plus d'un an	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Produits des cessions d'éléments d'actif	3 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)	11 239,90 €	290 000,00 €	190 000,00 €	0,00 €
	Autres	159 540,15 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Diminution des financements stables d'investissement de la période =(6)	399 715,53 €	209 180,00 €	214 463,00 €	2 061,00 €
	Fonds propres et réserves (ESSMS privés) – Réduction - (sauf compte 106)	1 981,84 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Remboursements des emprunts antérieurs à plus d'un an (part capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Remboursements des emprunts prévus au plan à plus d'un an (part capital)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Acquisition d'immobilisations :	251 704,12 €	209 180,00 €	214 463,00 €	2 061,00 €
	Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Agencements de terrains	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Constructions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Installations techniques matériel et outillage	160 879,09 €	209 180,00 €	214 463,00 €	2 061,00 €
	Autres immobilisations corporelles	90 825,03 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Immobilisations en cours	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Immobilisations financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres	124 316,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Comptes de liaison investissement (établissements privés)	21 713,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Variations du FRI (5) - (6) = (7)	-60 594,62 €	213 274,00 €	177 067,76 €	3 635,81 €

	FRI initial (8)	-260 993,88 €	-321 588,50 €	-108 314,50 €	753,2
	FRI cumulé de fin de période = (7) + (8) = (9)	-321 588,50 €	-108 314,50 €	68 753,26 €	389,1
FRE	Augmentation des financements stables d'exploitation de la période = (10)	409 248,77 €	2,00 €	-43 487,76 €	063,8
	CAF ou IAF (signe -) prévisionnelle affectée au FRE =(4)	270 848,86 €	2,00 €	-43 487,76 €	063,8
	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Autres	138 399,91 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Diminution des financements stables d'exploitation de la période = (11)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Reprise à l'investissement des réserves de couverture du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Affectation des résultats à l'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Affectation des résultats à la réserve de compensation des charges d'amortissement (ESSMS pub.: 10687 / ESSMS priv.: 106857)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Comptes de liaison trésorerie (stable) (établissements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	<i>Variations du FRE (10) - (11) = (12)</i>	409 248,77 €	2,00 €	-43 487,76 €	063,8
	FRE initial (13)	331 493,09 €	740 741,86 €	740 743,86 €	256,1
	FRE cumulé de fin de période = (12) + (13) = (14)	740 741,86 €	740 743,86 €	697 256,10 €	192,2

FRNG	Apport ou prélèvement sur le fonds de roulement net global = (7) + (12) = (15)	348 654,15 €	213 276,00 €	133 580,00 €	428,0
	FRNG initial = (16)	70 499,21 €	419 153,36 €	632 429,36 €	009,3
	Fonds de Roulement Net Global (FRNG) de fin de période = (15) + (16) = (17)	419 153,36 €	632 429,36 €	766 009,36 €	581,3

		2020	2021	2022	2023
BFR	Augmentation du besoin en fonds de roulement de la période = (18)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Augmentation des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Augmentation des créances (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Diminution des dettes fournisseurs (effet volume ou prix)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Autres augmentations du BFR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Diminution du besoin en fonds de roulement de la période = (19)	644 011,14 €	0,00 €	0,00 €	0,0
	Diminution des stocks	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0

	Diminution des créances (effet volume ou prix)	68 262,48 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Augmentation des dettes fournisseurs	119 143,62 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Autres diminutions du BFR	456 605,04 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Variations du BFR = (18) - (19) = (20)	-644 011,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	BFR initial (21)	-695 379,83 €	-1 339 390,97 €	-1 339 390,97 €	-1 339 390,97 €
	BFR cumulé fin de période = (20) + (21) = (22)	-1 339 390,97 €	-1 339 390,97 €	-1 339 390,97 €	-1 339 390,97 €
	Variations de la trésorerie sur la période = (7) + (12) - (20) = (23)	992 665,29 €	213 276,00 €	133 580,00 €	428,00 €
	Trésorerie Initiale = (24)	765 879,04 €	1 758 544,33 €	1 971 820,33 €	2 105 400,33 €
	Trésorerie de fin de période = (23) + (24) = (25)	1 758 544,33 €	1 971 820,33 €	2 105 400,33 €	2 105 972,33 €
	Variations des financements à court terme = (26)	-46 615,20 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	Liquidités de fin de période = Liquidités de début de période + (23) + (26)	1 774 163,69 €	1 987 439,69 €	2 121 019,69 €	2 121 591,69 €

Contrôle cohérence
avec l'onglet "Bilan
Financier" :

FRNG (montant inscrit en D96 du PGFP) :

OK

Trésorerie (montant inscrit en cellule D114 du PGFP):

OK

Données complémentaires nécessaires au calcul des ratios

Montant cumulé des emprunts en fin d'année (compte 16 hors compte 1688) à plus d'un an	147 072,38 €	147 072,38 €	147 072,38 €	147 072,38 €
Montant des comptes 165 (ESSMS publics) et 169	147 072,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant des remboursements de cautions sur l'année (compte 165) (ESSMS publics)	147 072,38 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé des financements stables du FRI en fin d'année (hors amortissements)	517 699,70 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année (1)	2 423 959,31 €	2 633 139,31 €	2 847 602,31 €	3 060 663,31 €
Mesures correctives le cas échéant (sorties d'immobilisations, etc.)				
Montant cumulé de l'actif immobilisé brut en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté	2 423 959,31 €	2 633 139,31 €	2 847 602,31 €	3 060 663,31 €
Montant cumulé des amortissements en fin d'année (1)	1 667 584,22 €	1 838 824,22 €	2 072 865,98 €	2 239 194,82 €

<i>Mesures correctives le cas échéant</i>					
<i>Montant cumulé des amortissements en fin d'année pris en compte pour le calcul du taux de vétusté</i>		1 667 584,22 €	1 838 824,22 €	2 072 865,98 €	2 194,8

RATIOS	<i>Taux d'endettement (< 50%)</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,0
	<i>Durée apparente de la dette (< 10 ans)</i>	0,00	1,11	0,93	0
	<i>CAF / Remboursement annuel du capital des emprunts (>1)</i>	-2,95	0,00	0,00	0
	<i>Trésorerie en jours (automatisation qui sera réalisée ultérieurement)</i>				
	<i>Taux de CAF en % des produits (hors c/775, 777, 7781 et 78)</i>	6,57%	2,13%	2,52%	2,5
	<i>Taux de vétusté global des immobilisations (1)</i>	68,80%	69,83%	72,79%	75,8
	<i>Marge brute d'exploitation</i>	454 177,71 €	132 456,00 €	158 043,00 €	633,0
	<i>Taux de marge brute d'exploitation en % des produits courants</i>	6,96%	2,13%	2,52%	2,5

(1) : Le taux de vétusté pour l'année N-1 est calculé à partir des données du tableau "FDR". Pour les années qui suivent, les acquisitions nouvelles sont intégrées automatiquement à partir des données "CAF" et "FRI" ci-dessus. Si nécessaire, ces données doivent être corrigées (notamment en cas de...

ANNEXE 7 : L'abrégé des évaluations externes conformes à l'ANESM (annexe 3-10 CASF).

Les abrégés des évaluations externes ont été communiqués aux autorités compétentes.

	Evaluation externe	Evaluation interne
Le Châtelet	25.11.2014	29.12.2014
EHPAD Les Chenets	31.07.2014	30.12.2013
Maison de Retraite Protestante de la Mulette	12/2014	2013
Résidence les acacias	10/2016	07/2019
LES CHENES VERTS	2014	12/ 2008
RESIDENCE MOSAIQUE	09/01/13	12/ 2008

ANNEXE 8 : Convention d'habilitation à l'aide sociale départementale

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les modalités de mise en œuvre du conventionnement au titre de l'aide sociale des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) du gestionnaire Les diaconesses du département des Hauts-de-Seine.

Article 2 - Capacité

Nom de l'EHPAD	Capacité autorisée	Capacité habilitée au titre de l'aide sociale avant signature du CPOM	Capacité habilitée au titre de l'aide sociale après signature du CPOM
Le Châtelet	94	25	25
Les Chenêts	76	23	23
Total	170	48	48

Afin d'assurer le suivi de ces capacités d'accueil, les établissements mettent à jour un tableau récapitulatif des résidents admis au titre de l'aide sociale et les tiennent à disposition du Département.

Article 3 - Tarifs des prestations

Le Département participe pour ces personnes aux frais d'hébergement. Ces frais couvrent toutes les prestations relatives au gîte et au couvert, y compris les prestations relatives au traitement du linge personnel de la personne âgée. Ils ne couvrent pas les soins dispensés à l'extérieur de l'établissement, ni le coût des prothèses pris en charge par la Sécurité sociale.

Le montant des prestations payables à l'établissement par le Département est calculé par jour de présence des bénéficiaires de l'aide sociale sur la base du prix de journée fixé par arrêté du Président du Conseil départemental. Il ne doit pas être demandé de caution à l'entrée de la personne âgée dans l'établissement.

Si la personne âgée sollicite le bénéfice de l'aide sociale départementale, l'établissement provisionne 90% de ses ressources mensuelles dans l'attente de la décision d'admission ou de refus de l'aide sociale.

Le gestionnaire Les Diaconesses est libre de fixer le tarif hébergement pour les résidents non bénéficiaires de l'aide sociale, dans les conditions précisées aux articles L.342-2 et L.342-3 du CASF.

Pour l'EHPAD les Chenêts, l'évolution du prix de journée du tarif à l'aide sociale pour les bénéficiaires de l'aide sociale convergera selon les modalités suivantes :

	2022	2023	2024	2025	2026
Tarif AS +60 ans simple	69,69 €	72,04 €	74,39 €	76,74 €	79,1 €
+60 ans double	67,16 €	68,24 €	69,32 €	70,4 €	71,48 €
-60 ans simple	84,69 €	86,93 €	89,17 €	91,41 €	93,65 €
-60 ans double	82,10 €	82,93 €	83,34 €	83,76 €	84,18 €

Article 3 - Contribution du résident

La personne âgée participe au règlement de ses frais de séjour dans la limite de 90% de ses ressources. Elle conserve 10% de ses ressources personnelles, cette somme ne pouvant être mensuellement inférieure à 1% du montant annuel du plafond de ressources de l'allocation de solidarité aux personnes âgées.

Certaines charges obligatoires peuvent être déduites du montant de la contribution dû par la personne âgée à l'établissement (cf. règlement départemental d'aide sociale). Dans ce cas, elle conserve 10% de ses ressources nettes de charges.

Deux modalités de versement de la contribution à l'établissement d'accueil sont possibles :

1. La personne âgée perçoit elle-même ses revenus et s'acquitte directement de sa participation auprès du directeur de l'établissement ;
2. Le directeur de l'établissement perçoit les revenus de la personne âgée y compris l'allocation de logement à caractère social sur décision du Président du Conseil départemental. Il affecte 90% de ces revenus au règlement des frais de séjour du résident.

Article 5 - Facturation

Chaque EHPAD du gestionnaire Les Diaconesses adresse au Département la facture des frais d'hébergement et du ticket modérateur (soit le GIR 5/6), déduction faite des montants d'allocation logement et de la contribution due par le résident.

Les états des dépenses sont transmis à la fin de chaque mois ou trimestre au Département.

Ils doivent mentionner le Siret de l'établissement, les coordonnées bancaires, indiquer comme débiteur le Département des Hauts-de-Seine, Pôle Solidarités, Facturation personnes âgées, personnes handicapées, 92731 Nanterre Cedex.

Ils sont déposés sur la plateforme numérique Chorus pro <https://chorus-pro.gouv.fr/> sous le numéro de SIRET du Département 22920050600611.

L'état de dépenses regroupe l'ensemble des bénéficiaires résidant dans le 92 détenteurs d'une notification de prise en charge au titre de l'aide sociale.

Ce document doit comporter les éléments individuels suivants : le nom, prénom, date de naissance du bénéficiaire, sa date d'entrée, le nombre de jours de présence pour la période concernée, le prix de journée (y compris ticket modérateur), le nombre de journées d'absence pour convenance personnelle, le montant de la contribution du bénéficiaire et la somme due par « le Département ».

Article 6 - Contrôle

Chaque EHPAD du gestionnaire les Diaconesses donnera au Département les facilités nécessaires pour l'exercice du contrôle technique, administratif et financier prévu par les textes législatifs et réglementaires.

Article 7 - Prise d'effet et durée

La date d'entrée en vigueur et la durée de la présente convention sont identiques à la date d'entrée en vigueur et à la durée du CPOM à laquelle elle est annexée.

Article 8 - Résiliation

En cas de non-respect par le gestionnaire Les Diaconesses de l'un quelconque de ses engagements contractuels, la présente convention pourra être résiliée de plein droit par le Département deux mois après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec avis de réception restée sans effet.

Chaque partie a la possibilité de dénoncer la convention après un préavis de 6 mois.

La résiliation de la convention n'aura pas de conséquences sur les bénéficiaires de l'aide sociale admis antérieurement à cette résiliation et cela pour la durée de la prise en charge notifiée par le Président du Conseil départemental.

P/ le Représentant de l'organisme gestionnaire

P/ le Conseil départemental des Hauts-de-Seine

Michel HAFFNER

Pour le Président du Conseil départemental de la
Seine et Marne
et par délégation
Le Directeur général
XXXXX
Elodie MARCHAT

Secrétaire Général Exécutif

La Directrice générale adjointe
Responsable du Pôle Solidarités



Direction de la Prévention et de la Protection de l'Enfance
Service des établissements et service de l'enfance
SB/SN/N°68

ARRETE N° 2014-ARR-DPPE-0515 DU 17 JUILLET 2014

**PORTANT RENOUELEMENT DE L'AUTORISATION DES FRAIS DE SIEGE SOCIAL
ACCORDEE A L'ASSOCIATION ABEJ-COQUEREL – 3 BIS RUE DES BATISSEURS
91350 GRIGNY**

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la santé publique ;

VU le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L.314-7 VI et les articles R.314-87 et suivants relatifs aux frais de siège sociale des établissements et services sociaux et médico-sociaux ;

VU l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant la liste des pièces prévues à l'article R. 314-88 du Code de l'action sociale et des familles relative à la demande d'autorisation et de renouvellement d'autorisation des frais de siège social ;

VU la demande de renouvellement enregistrée le 31 octobre 2013 présentée par l'Association Abej-Coquerel (Association Baptiste pour l'Entraide et la Jeunesse de Picardie) dont le siège social est sis 3 bis, rue des bâtisseurs à Grigny (91350) et représentée par son président Monsieur Benoît LAVALLART ;

VU les règles de délégations de pouvoirs entre les administrations de l'Abej-Coquerel, les membres de sa direction générale et les agents de direction des établissements et services ;

VU le dossier transmis le 31 octobre 2013 par le Directeur Général de l'association « Abej-Coquerel ».

SUR la proposition du Directeur général des Services ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : En application de l'article R.314-90 du code de l'action sociale et des familles, le Président du Conseil général de l'Essonne est l'autorité compétente pour statuer sur l'autorisation des frais de siège social de l'association « Abej-Coquerel ».

ARTICLE 2 : Les missions du siège sont celles définies par l'article R.314-88 du code d'action sociales et des familles.

ARTICLE 3 : L'autorisation de siège social délivrée à l'association « Abej-Coquerel » dont le siège est situé au 3 bis rue des bâtisseurs 91350 GRIGNY, est renouvelée pour une durée de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette autorisation peut faire l'objet d'une révision, d'une dérogation, ou d'une abrogation si les conditions de son octroi ne sont plus remplies.

ARTICLE 4 : La répartition des frais de siège entre les établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés par l'association s'effectue selon un pourcentage des charges brutes des sections d'exploitation des établissements et services concernés.

Pour les établissements ou services nouvellement créés, il est tenu compte des charges de l'exercice en cours ou, à défaut, de celles des propositions budgétaires.

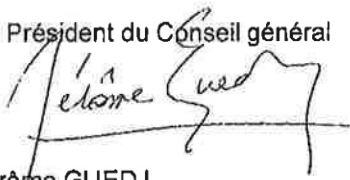
Du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, les quotes-parts des frais de siège sont calculées sur la base d'un taux de 3,68 %.

A compter du 1^{er} janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2018, le pourcentage à appliquer est de : 3,72 %.

ARTICLE 5 Tout recours contre le présent arrêté devra être formé auprès du Tribunal Interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Paris, dans un délai franc d'un mois, à compter de sa publication ou, à l'égard des personnes et organismes auxquels il est notifié, à compter de sa notification.

ARTICLE 6 : Le Directeur général des Services, Monsieur le Payeur Départemental, le Directeur général Adjoint des Solidarités, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin Officiel du Département de l'Essonne.

Le Président du Conseil général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jérôme Guedj', written over a horizontal line.

Jérôme GUEDJ

Affaire suivie par : Claire STERIN

Direction de l'Autonomie

Département Efficience, Financements et
Contractualisation

Courriel Claire.sterin@ars.sante.fr

Téléphone: 01 44 02 05 83

Monsieur Georges DUGLEUX
Directeur général de la Fondation Diaconesses
de Reuilly

14, rue Porte de Buc
78000 VERSAILLES

Paris, le 03/07/2017

Objet : Notification d'autorisation de frais de siège

Monsieur le Directeur Général,

Vous avez déposé un dossier de demande de renouvellement d'autorisation de frais de siège social pour la Fondation Diaconesses de Reuilly.

L'instruction conclut à un avis favorable au regard des prestations que votre siège rend et optimisera auprès des structures gérées. Les arguments étayant cet avis se trouvent dans le rapport joint à la présente lettre de notification.

Cette demande d'autorisation de frais de siège social s'inscrivant dans le dispositif législatif prévu au VI de l'article L.314-7 du CASF, j'ai l'honneur de vous accorder l'autorisation demandée sur la base d'un prélèvement moyen de frais de siège équivalent à 1,40% des charges brutes des établissements et services dont vous assurez la gestion conformément à l'article R.314-93 du CASF.

Je vous indique que la présente autorisation ainsi que le taux afférent sont valables pour une durée de 5 ans soit la période quinquennale de 2017 à 2021.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

*Tres
Cordialement*

Pour le Directeur général
Le Directeur de la Direction de l'Autonomie

Marc BOURQUIN



ANNEXE 10

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous-Direction de l'Autonomie



Bureau des actions en
direction
des personnes âgées

Affaire suivie par :

Madame Armande WALQUAN

94/96 Quai de la Râpée

75012 Paris

☎ : 01.43.47.78.32

Madame Nadège SERPEBOIS,

Directrice

EHPAD MRP LA MUETTE

43 rue du Sergent Bauchat

75012 PARIS

Paris, le 8 Novembre 2021

Madame la Directrice,

Par courriel en date du 15 Septembre 2021, vous nous avez adressé le Plan Pluriannuel d'Investissement de votre établissement pour la période de 2021 à 2026.

L'analyse de ce document suscite de notre part les observations suivantes :

Sur toute la durée considérée, soit de 2021 à 2026, vous envisagez le programme d'investissements décliné ci-après :

2021 :

- Travaux de sécurité incendie et de climatisation,
- Installation de portes automatiques entrée/jardin,
- Réfection du moteur du portail et du salon d'accueil,
- Achats : matériel médical (matelas, fauteuil roulants, chariots de service, lits) ; informatique (licence Microsoft) ; matériel de cuisine et chaufferie.

2022 :

- Réfection de l'infirmierie, de portes, de sols et du salon d'accueil,
- Travaux de sécurité et de climatisation,
- Achats : matériel médical (fauteuil roulants, lits, médaillons appel-malade) ; matériel informatique (plan numérique 2022) ; matériel de cuisine et chaufferie ; acquisition de sèche-linge industriels ; mobilier de bureaux et de chambres,
- Rénovation de chambres et de salles de bains.

2023 :

- Réfection de salles de bains et WC,
- Achats : matériel médical (fauteuil roulants, lits, médaillons appel-malade, verticalisateurs) ; tablettes informatiques ; matériel de cuisine et chaufferie ; acquisition de lave-linges ; mobilier de bureaux et de chambres,
- Rénovation de chambres et de salles de bains.

2024 :

- Réfection des sols et travaux de climatisation,
- Achats : matériel médical (matelas, fauteuils roulants, chariots, lits, médaillons appel malade) ; matériel de cuisine et moteurs extraction VMC ; mobilier chambres ; lave-vaisselle,
- Rénovation de chambres et de salles de bains.

2025 :

- Travaux divers : échangeur/pompes réseau d'eau chaude ; système d'arrosage ; télésurveillance ; aménagement du jardin ; chambres froides cuisine,
- Achats : matériel médical (fauteuils roulants, chariots, lits, médaillons appel malade) ; matériel de cuisine, informatique et chaufferie ; mobilier bibliothèque ; radiateurs ; auto-laveuse,
- Rénovation de chambres et de salles de bains.

2026 :

- Achats : matériel médical (fauteuils roulants, lits, médaillons appel malade, défibrillateur) ; matériel de cuisine dont four pâtisserie, informatique et chaufferie ; mobilier chambres ; radiateurs ; lave-linges industriels,
- Mise en conformité SSI, installation de portes coulissantes dans la bibliothèque, réfection de l'éclairage mise en place de panneaux leds, peinture des salles communes,
- Rénovation de chambres et de salles de bains.

Considérant que les dépenses que vous envisagez sont maîtrisées et sans aucun surcoût par rapport aux dotations qui vous sont allouées pour la période visée (Voir Annexe 2 Bis de votre futur CPOM), le PPI 2021-2026 de l'EHPAD La Muette est validé en l'état par les services de la Ville de Paris.

Il sera également annexé à votre futur CPOM.

Pour rappel, vous disposez actuellement d'une réserve d'investissement d'un montant de 585 683,59 € auquel s'ajoute le résultat administratif de votre CA 2020, soit la somme de 327 226,66 €, qui pourrait être affectée sur cette même réserve, ce qui porterait alors le montant total de votre enveloppe d'investissement à **912 910,25 €**.

Vous trouverez en pièce jointe le projet d'annexe 2 Bis qui sera intégrée à votre futur CPOM.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Maire de Paris,
et par délégation



Sébastien BARIANT

Responsable du Secteur
Établissements Personnes Âgées



Melun, le

18 OCT. 2021

**DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DE LA SOLIDARITE**
DIRECTION DE L'AUTONOMIEDossier suivi par Maryline BISCARAS
Tél. : 01 64 19 25 71
maryline.biscaras@departement77.fr
Nos réf. : DGAS/D21-011510-DAMadame Hadjirétou TIMERA
Directrice de l'EHPAD «Les Acacias»
14, avenue Pablo Picasso
77290 MITRY-MORY**OBJET : PPI 2022-2026 Fondation Les Diaconesses de Reuilly**

Madame la Directrice,

Vous avez transmis un plan pluriannuel d'investissement et de financement (P.P.I.F) de l'EHPAD « Résidence les Acacias » à Mitry-Mory, conformément aux dispositions relatives au P.P.I qui sont précisées aux articles R 314-20 du CASF ainsi que la circulaire DGAS /5 B n°2004-06 du 8 janvier 2004.

Le projet concerne le renouvellement de certains biens (travaux de peinture et de réfection des sols, achat de mobiliers, de matériel informatique et de véhicules) ; seul le groupe 3 du compte d'exploitation est impacté.

En effet, ces investissements sont réalisés suite à l'analyse financière effectuée lors de l'ERRD 2019, et plus particulièrement l'étude des indicateurs de vétusté des immobilisations : « installations aménagements matériel et outillage » avec un taux de 0.91 et un taux de 0.75 pour les « autres immobilisations corporelles ». Ces indicateurs sont biens supérieurs à la valeur cible de 0.50.

Le coût représente 660 590 € sur la section hébergement sur 5 ans dont 560 590 € autofinancés sur 2021 et 2022.

Cet EHPAD est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale. Il dispose d'une capacité de 72 places décomposées comme suit dont un PASA :

- 70 d'hébergement permanent ;
- 2 d'hébergement temporaire

L'activité arrêtée au budget prévisionnel 2021 s'affiche à 25 655 journées soit 98,26 % sur l'accueil permanent et 75,21 % sur l'accueil temporaire. Les tableaux de suivi de l'activité mensuels transmis par l'établissement, fin août, montre d'une baisse d'activité de 7 points : soit une perte de recettes sur les 8 mois de l'année de -114 449 €.

Par ailleurs, l'activité de la résidence est en baisse de 3,87 % entre 2020 et 2019 au motif, entre autre, de la crise sanitaire.

Pour mémoire, l'établissement présente ce P.P.I dans un contexte de plan de retour à l'équilibre suite au contrôle de l'E.R.R.D 2019 avec un apport en fonds propres via le compte de liaison d'investissement de 640 000 € en deux temps. Sur 2021 et 2022, les montants s'inscrivent respectivement de 540 000 € et 100 000 €.

Cette décision émane des échanges entre le gestionnaire et le Département. En effet, le gestionnaire a transmis des observations par courrier le 4 février 2021, le Département a répondu le 30 mars 2021.

Des négociations sont en cours dans le cadre de la contractualisation d'objectifs et de moyens (CPOM) avec l'échéance de 2022, date de signature du contrat.

Dans ce PPI, il s'agit uniquement d'inscrire la prévision des dotations aux amortissements relative à l'agencement, l'installation, du matériel-outillage, des équipements, du mobilier comme validé dans l'E.P.R.D 2021. Pour mémoire, l'établissement n'est pas propriétaire des lieux.

Impacts du plan pluriannuel d'investissement et de financement :

En euros	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Surcoûts (+) ou économies (-) sur les amortissements et frais financiers du groupe 3						
Amortissements de l'exercice précédent la 1ère année du plan : <u>année 2020</u>	119 216	119 216	119 216	119 216	119 216	119 216
Amortissement sur acquisitions antérieures à la 1ère année du plan	78 993	68 742	56 311	49 359	39 459	35 160
amortissements nouveaux	6 881	39 672	56 875	62 822	71 921	77 743
Amortissement des charges à répartir		0	0	0	0	0
Surcoût liés aux amortissements	-33 342	-10 801	-6 030	-7 035	-7 836	-6 313
frais financiers de l'exercice précédent la 1ère année du plan						
frais financiers sur emprunts antérieurs à la 1ère année du plan	933	342	102	74	44	15
frais financiers sur emprunts nouveaux						
Surcoût liés aux frais financiers	933	342	102	74	44	15
Surcoûts (+) ou économies (-) sur le groupe 1						
Installation de la climatisation en 2020 dans 3 espaces éducatifs et la lingerie						
Installation de la chaudière						

Surcoûts (+) ou économies (-) sur le groupe 2						
Charges afférentes au personnel						
Surcoûts (+) ou économies (-) sur le groupe 3	-9 651	-9 651	-9 637	-9 454	-9 454	-9 454
Autres charges afférentes à la structure (hors amortissements et frais financiers détaillés ci-dessus)						
Quote part de reprises des subventions d'amortissement	-9 651	-9 651	-9 637	-9 454	-9 454	-9 454
TOTAL DES SURCOÛTS ET/OU ECONOMIES	- 42 059 €	-20 111 €	-15 564 €	-16 415 €	-17 245 €	15 752 €
Activité prévisionnelle en journée	26 586	25 484	25 484	25 484	25 484	25 484
Impact sur le prix de journée	-1,58	-0,79	-0,61	-0,64	-0,68	-0,62

Emprunt souscrit le 1/03/2016 dont le remboursement du capital de l'année N s'élève à 3 632,40 €

Analyse du PPI :

<u>Analyse bilancielle</u>	<u>Valeur ERRD</u>	<u>Valeur ERRD</u>	<u>Valeur cible</u>
Etablissement	2019 (contrôlé)	2020 (non contrôlé)	
FRI	-94 786	-444 639	> 0 : ressources pour couvrir le cycle stable d'investissement
FRE	368 109	760 391	> 0 : ressources pour couvrir les créances
FRNG	273 323	315 751	> 0 : ressource qui doit couvrir le BFR
BFR ou EFE	396 920	22 287	< ou égal à 0 : <u>Positif</u> si besoin de trésorerie ; <u>Négatif</u> si surplus de trésorerie.
Trésorerie	-123 598	293 464	> 0 ou légèrement positif

FRI : le cycle d'investissement fait apparaître un écart négatif important par rapport à 2019. En 2020, le FRI ne peut encore retrouver la part belle au motif de la baisse des ressources stables liées aux régularisations comptables en cours.

FRE : en revanche, le cycle d'exploitation est multiplié par deux, ceci permettant d'augmenter le FRNG.

BFR : le besoin en fond de roulement diminue et passe en (EFE) ainsi se dégage une trésorerie permettant de repartir sur une trajectoire pérenne sur l'année 2021.

Décision :

Ce PPI ne présente aucun enjeu financier sur le long terme puisque les investissements sont autofinancés par le siège via les comptes de liaison d'investissement.

Toutefois, il conviendrait de prioriser les investissements selon le taux de vétusté des biens et de différer les dates d'acquisition sur les biens « non essentiels ».

Par ailleurs, il devra être envisagé des reprises sur les réserves prévues à cet effet, afin de ne pas faire supporter des coûts supplémentaires sur le prix de journée surtout à la fin de la trajectoire. En effet, nous observons une économie de -42 059 € en début de plan et un surcoût de + 15 752 € à la fin du CPOM sur la base de l'activité prévisionnelle.

En effet, ces investissements sont acceptés avec l'économie présentée sur le prix de journée sur la durée du plan ; des leviers pourront également se dégager avec des économies réalisées sur d'autres postes de dépenses. Ces investissements sont intégrés dans l'EPRD 2021 validé par l'autorité de tarification.

En conclusion, ce PPI est accepté sous réserve qu'aucuns coûts supplémentaires ne viennent impacter les prix de journée à venir sur la durée du CPOM. La prudence est de rigueur, d'autant dans un contexte sanitaire incertain où l'activité des structures peut être impactée.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Yves COUDRAY

Directeur



Le Directeur de l'Autonomie
Jean-Yves COUDRAY

ANNEXE 11 du CPOM : modalités du suivi et du contrôle d'effectivité de la dotation départementale dépendance

GENERALITES

Dans le cadre de la réforme du financement des EHPAD, la loi n°2015- 1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a créé le forfait global dépendance. Son décret d'application (Décret n°2016-1814) prévoit un mode de financement automatique qui repose sur une équation tarifaire prenant en compte le niveau de dépendance des résidents. Ce décret précise également comment le Département peut opérer une modulation du forfait en fonction de l'activité.

Textes applicables :

Code Général des Collectivités Territoriales,

Code de l'Action Sociale et des Familles.

Loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement, notamment article 58 -I,

Décret n°2016-1814 du 21 décembre 2016 relatif aux principes généraux de la tarification, au forfait global de soins, au forfait global dépendance et aux tarifs journaliers des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes relevant du I et du II de l'article L313-12 du Code de l'action sociale et des familles

Décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux ESMS mentionnés au 1 de l'article L 312-1 du CASF prévoyant la mise en place d'un Etat des Prévisions de Recettes et de Dépenses (EPRD) et d'un Etat de Réalisation de Recettes et des Dépenses (ERRD).

1- les bénéficiaires du forfait départemental dépendance

Sont pris en charge, au titre de l'Allocation personnalisée à l'autonomie en établissement (APA-E), les résidents de l'établissement relevant de l'hébergement permanent et dont le domicile de secours se situe en Seine-et-Marne.

Le forfait dépendance du Département est versé sous forme de dotation automatique accordée à l'EHPAD. Les résidents ne peuvent percevoir cette aide directement.

2- les modalités de calcul du forfait départemental dépendance

Selon l'article R. 314-177 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le forfait global relatif à la dépendance, après soustraction du montant prévisionnel des participations des résidents, y compris ceux de moins de 60 ans et des tarifs journaliers est versé par le département d'implantation de l'établissement selon les modalités définies aux articles R. 314-107 et R.314-108 de ce Code.

Sont directement perçues par l'établissement :

- la participation du résident, correspondant au tarif dépendance pour les GIR 5-6, et l'éventuelle contribution supplémentaire fixée en fonction de ses ressources par la notification d'APA,
- la participation APA des autres départements au titre de leurs ressortissants relevant des GIR 1 à 4,
- les tarifs journaliers des personnes qui n'ont pas demandé l'APA ;
- les participations des résidents de moins de 60 ans.

Pour l'estimation du forfait à la charge du Département, l'établissement adresse au Département l'annexe 4A ci-dessous concernant l'activité prévisionnelle, telle que prévue par la réglementation et figurant ci-dessous.

3 - les modalités de versement du forfait départemental dépendance

Le versement du forfait dépendance pour les résidents ayant leur domicile de secours en Seine-et-Marne est effectué par le Département par acomptes mensuels représentant le douzième du montant fixé par arrêté du Président du Conseil départemental.

Le versement de chaque fraction est effectué le vingtième jour du mois ; si ce jour n'est pas ouvré, le versement s'effectue le dernier jour ouvré qui précède cette date.

Sous réserve de l'inscription des crédits au budget départemental, le versement sera effectué par prélèvement sur l'imputation suivante : chapitre 16 - fonction 553 - nature 1717 du budget départemental et viré sur le compte de l'établissement. Tout changement de compte devra être signalé au Département. Le comptable assignataire est le Payeur départemental.

Les personnes âgées ayant été domiciliées antérieurement à leur admission en établissement dans un Département autre que la Seine-et-Marne relèvent de la compétence de leur Département d'origine.

Il appartient à ces personnes, en lien avec la direction de l'établissement, de constituer un dossier de demande d'Allocation Personnalisée d'Autonomie et de le transmettre à la collectivité d'aide sociale compétente. En cas de difficultés pour déterminer la collectivité compétente, il convient de prendre l'attache du Service des Prestations de la Direction de l'Autonomie.

Dans l'attente de la fixation du forfait départemental dépendance de l'année « N+1 », les versements par douzième, s'effectuent sur la base du forfait arrêté l'année précédente. Une régularisation est effectuée après la parution de l'arrêté fixant la nouvelle dotation.

Le forfait étant versé directement par le Département de Seine-et-Marne à l'établissement, ce dernier devra, dans un souci de transparence vis-à-vis des résidents, faire apparaître sur la facture le coût à la charge de la personne âgée ainsi que le montant correspondant à la dépendance prise en charge par le Département.

4- suivi de l'activité et contrôle

Au titre du suivi de l'activité et de son financement, le Département maintient une instruction des droits individuels à l'APA. Dans ce cadre, l'établissement s'engage à transmettre :

- une fois par an une évaluation des résidents par GIR.
- tous les mois un état de présence détaillé et nominatif des résidents faisant figurer sur un document à en-tête de l'EHPAD la liste (nom et prénom par ordre alphabétique) des résidents Seine-et-Marnais bénéficiaires de l'APA, le nombre de jours de présence du résident, son GIR, le montant de l'APA attribué, le bulletin de situation en cas d'entrée ou de sortie ou décès du résident, son hospitalisation.

A défaut de la transmission mensuelle de cet état de présence, le versement de la dotation sera suspendu jusqu'à communication des éléments.

Le Département se réserve le droit de procéder à tout instant à des vérifications, sur pièce ou sur place, concernant la réalité des informations transmises par l'établissement.

Le Département assure un suivi de l'activité de l'établissement afin d'en prévoir le financement.



Annexe 12 Réaffectation des réserves

			FRI		FRE	
Excédents soin			Réserve d'investissement	Charges d'amts	RAN excedentaire	Compensation déficit
Chenets :	2012	18 735,00			18 735,00	
	2013	64 219,00	22 000,00	22 000,00	20 219,00	
	2018	4 599,00			4 599,00	
Muette	2019	52 952,00			52 952,00	
Châtelet	< 2016	38 887,00			38 887,00	
	2019	110 709,00	75 000,00	35 709,00		
Chênes verts	2017	4 810,00	40 000,00	21 461,00		
	2018	27 299,00				
	2019	29 352,00				
Acacias	<2016	119 855,00	40 000,00	40 000,00	39 855,00	
Mosaïque	2018	25 152,00			25 152,00	
	2019	65 042,00		50 042,00	15 000,00	

**L'utilisation de ses réserves ne doit pas avoir d'impact sur les charges ou les amortissements des structures.*

**La dotation soin et dépendante ne pourront pas être impactées par l'utilisation de ces réserves.*